

Analyse des résultats du SCoT sur l'environnement et les ressources

- I. La Trame Verte et Bleue, les milieux naturels et la biodiversité
- II. L'agriculture et la forêt
- III. L'hydrographie, la ressource en eau et l'assainissement
- IV. Le paysage
- V. Les ressources énergétiques
- VI. Les pollutions, les risques et les nuisances

Les enjeux environnementaux du SCoT

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

TROIS ENJEUX MAJEURS IDENTIFIES

- Gestion économe de l'espace  Atelier 4
- Conservation de la biodiversité, restauration / préservation des continuités écologiques
- Préservation de la ressource en eau

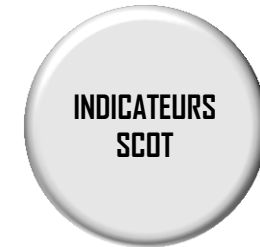
Autres enjeux

- Lutte contre le réchauffement climatique, dépendance énergétique, pollution de l'air
- Principe de précaution vis-à-vis des risques et des nuisances

Les enjeux environnementaux du SCoT

Dans le SCoT

De nombreux indicateurs de suivi par thématique environnementale



Depuis l'approbation

Et maintenant ?

I- La Trame Verte et Bleue, les milieux naturels et la biodiversité

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?



- La Trame Verte et Bleue
- Les espaces naturels remarquables
- Les zones humides
- La nature en ville

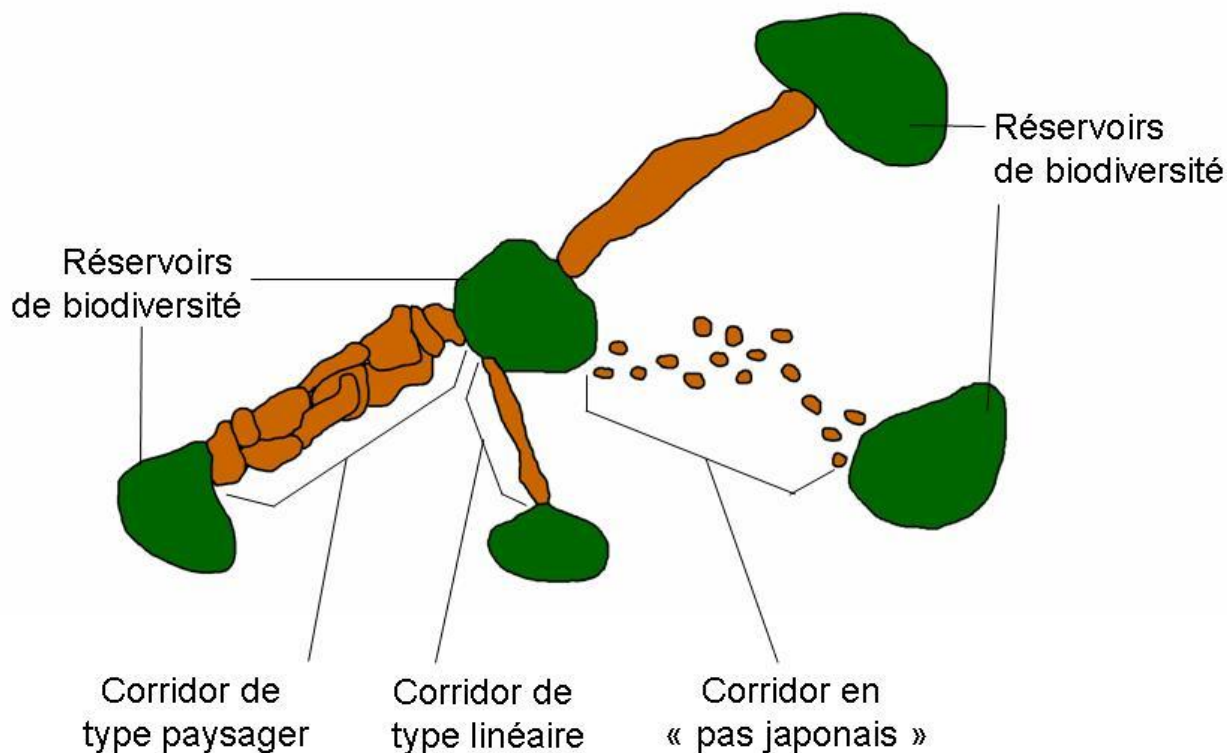
La préservation de la Trame Verte et Bleue

Le concept de la TVB

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



La préservation de la Trame Verte et Bleue

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

- Évaluer l'urbanisation à travers le prisme de la biodiversité afin de ne pas impacter la Trame Verte et Bleue.
- Garantir un maillage d'espaces nécessaires au maintien à long terme des milieux qui favorisent la circulation des espèces, par le maintien des connexions écologiques existantes.
- Inscrire la Trame Verte et Bleue dans les documents de planification.

Document de
référence :

Étude TVB à l'échelle du Territoire de Belfort, élaborée en
2012 par BCD-Environnement.

La préservation de la Trame Verte et Bleue

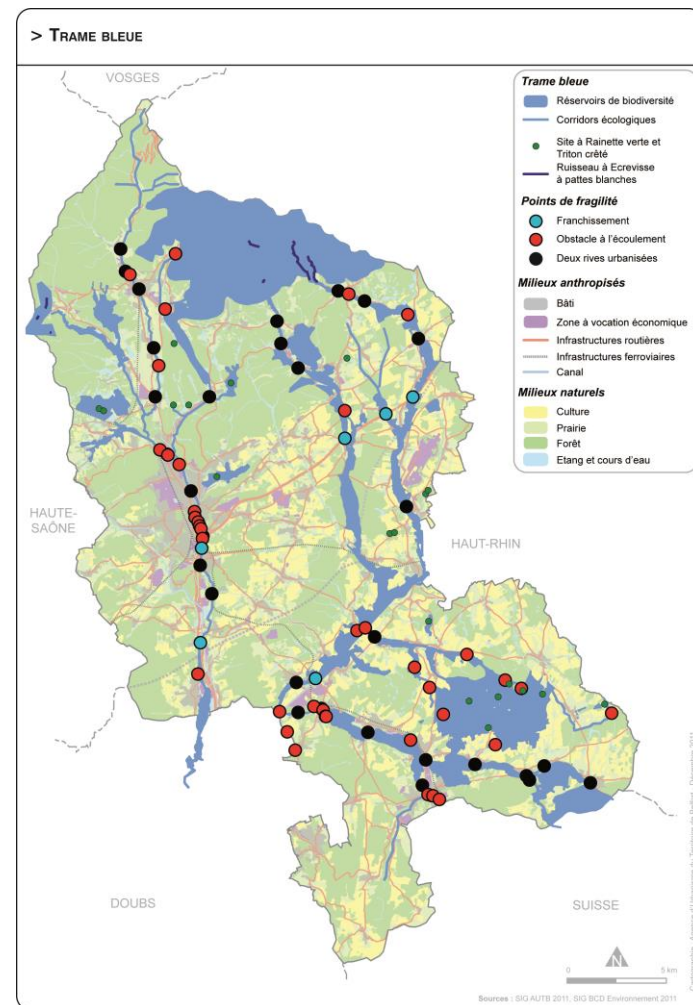
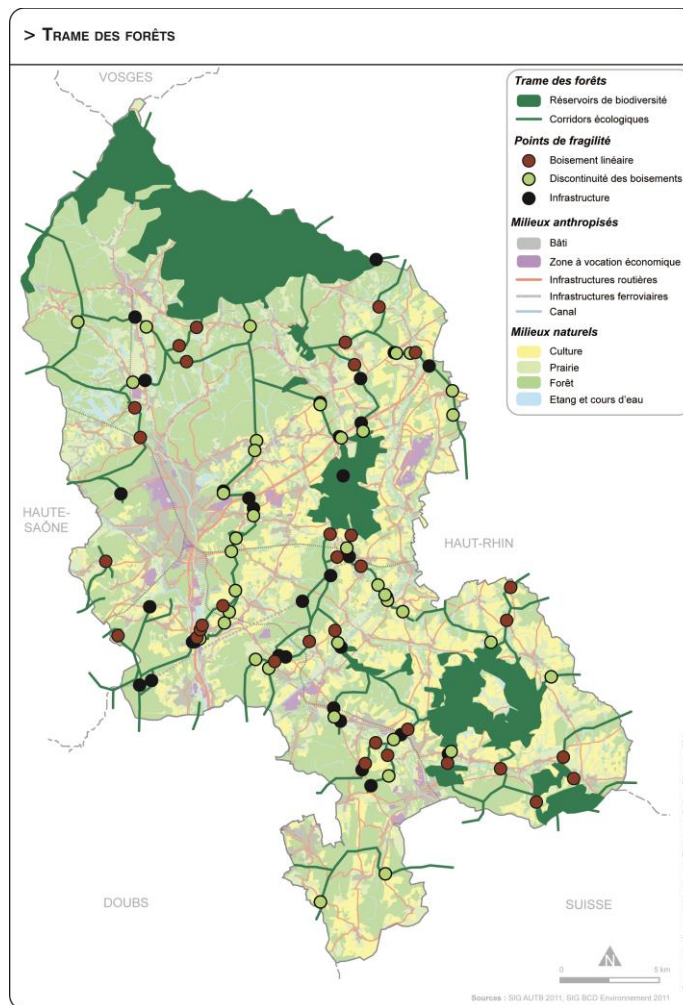
Quatre sous-trames à préserver dans le SCoT

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort



La préservation de la Trame Verte et Bleue

Dans le SCoT

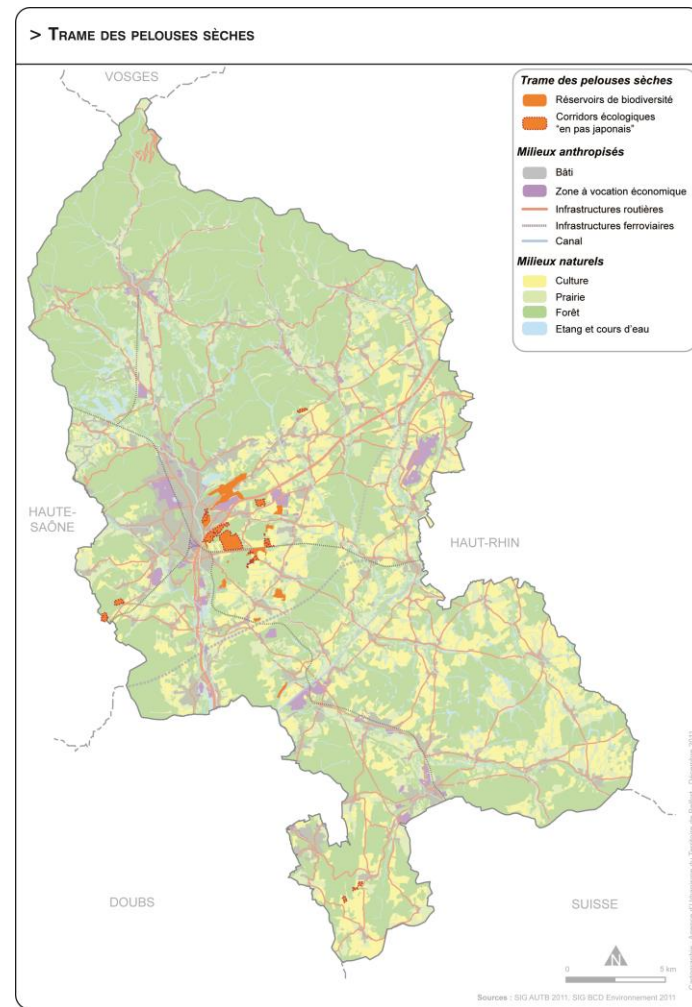
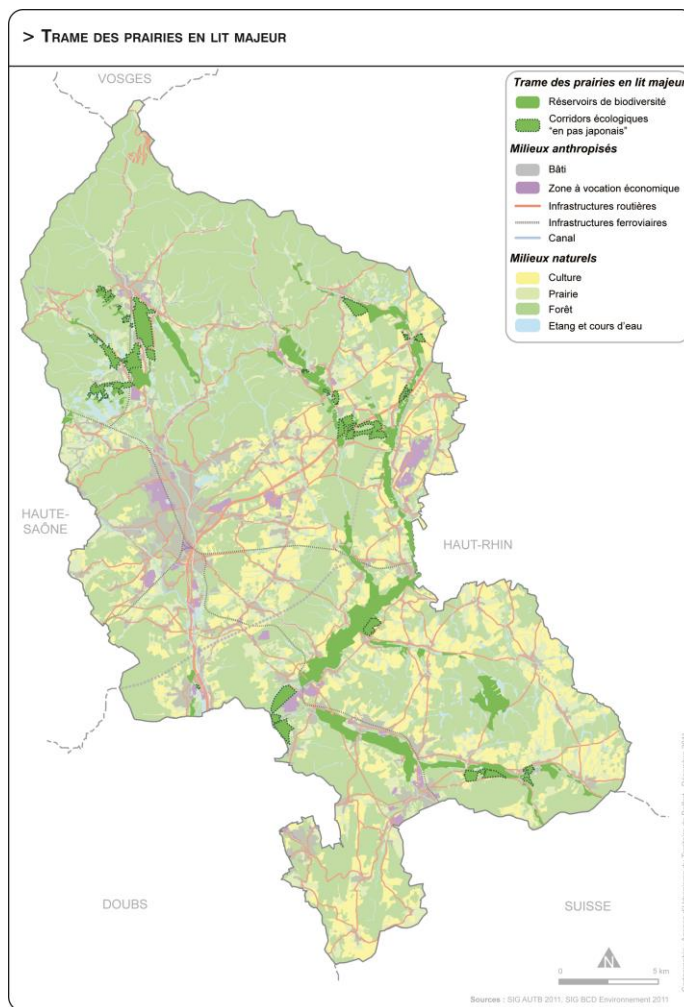
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

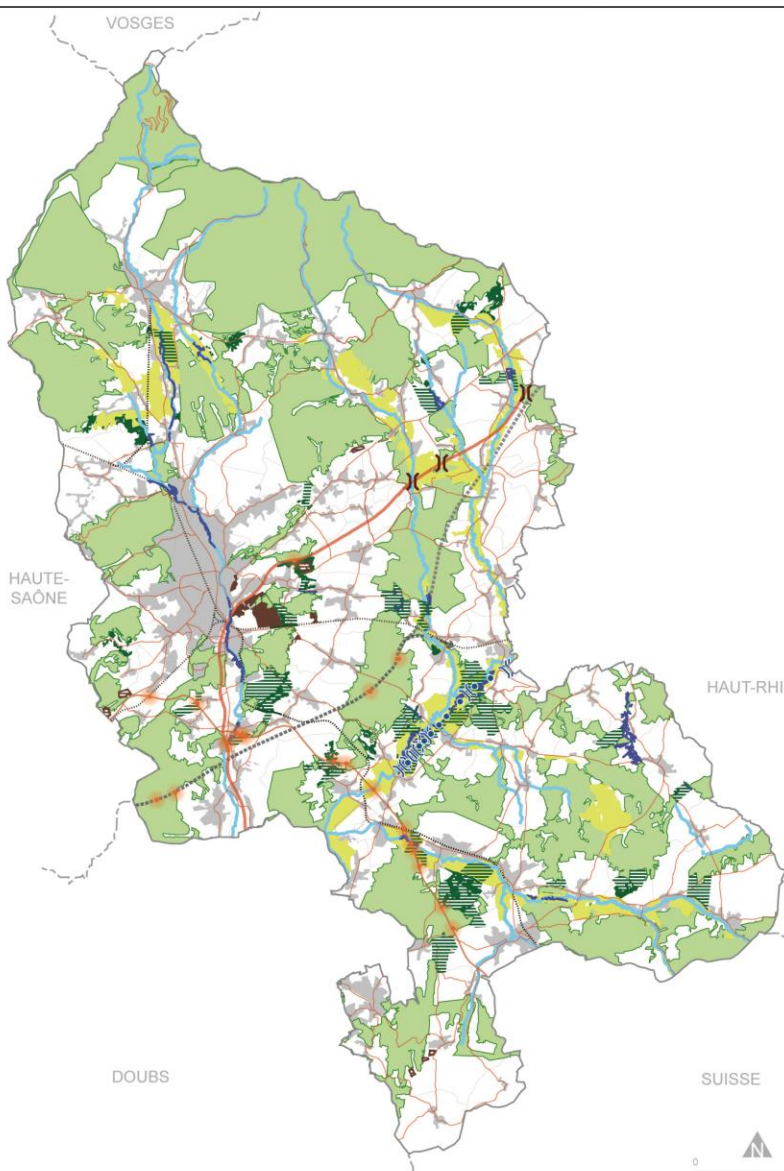
SCoT

du Territoire
de Belfort







La préservation de la Trame Verte et Bleue





> MESURES DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
Territoire de Belfort






Mesures visant la réduction des obstacles

-  Créer un passage à faune
-  Maintenir un environnement perméable avec la faune
-  Conserver une échelle à faune
-  Créer une échelle à faune


Mesures concernant les boisements favorables à la circulation de la faune

-  Conserver des haies et des bosquets
-  Planter des haies
-  Conserver et planter une ripisylve
-  Maintenir un continuum forestier

Mesures relatives aux milieux ouverts

-  Aménager des pelouses sèches
-  Conserver des milieux ouverts en herbe
-  Conserver des prairies

Mesures relatives à la connectivité naturelle des cours d'eau

-  Améliorer la libre circulation des espèces aquatiques et des berges

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

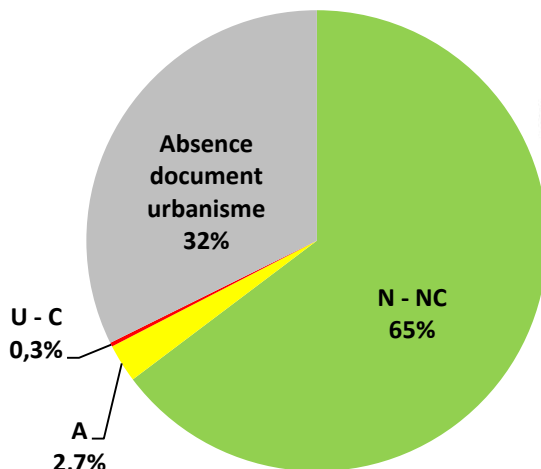
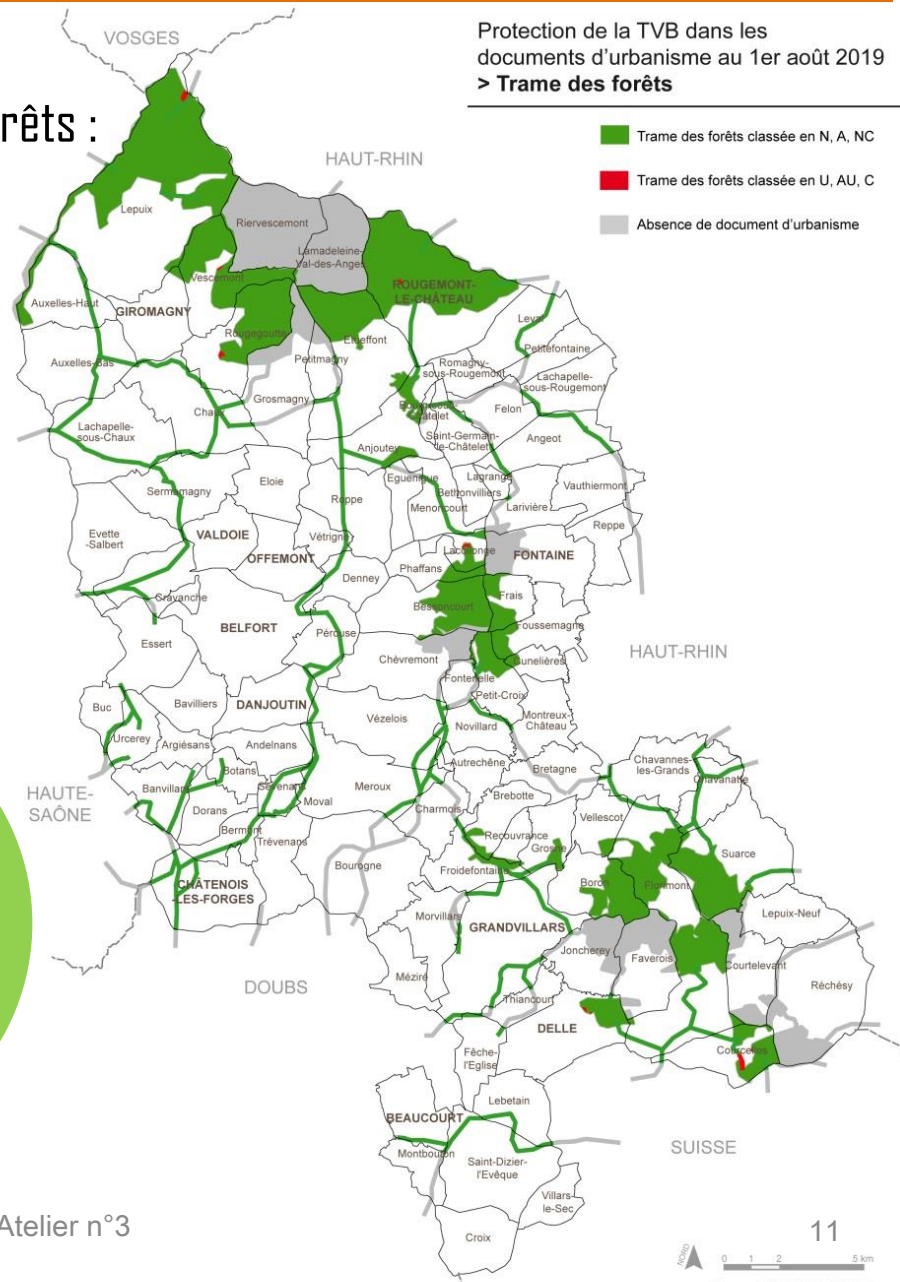
syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

Traduction de la TVB dans les PLU / PLUi

Protection de la trame des forêts :

Protection de la TVB dans les documents d'urbanisme au 1er août 2019
> Trame des forêts

- Trame des forêts classée en N, A, NC
- Trame des forêts classée en U, AU, C
- Absence de document d'urbanisme



Bilan du SCoT – Atelier n°3

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?

syndicat mixte du
SCoT
 du Territoire de Belfort

B I O D I V E R S I T E

Traduction de la TVB dans les PLU / PLUi

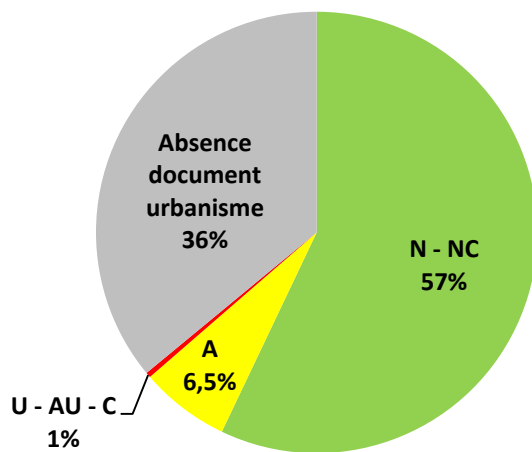
Protection de la Trame bleu

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

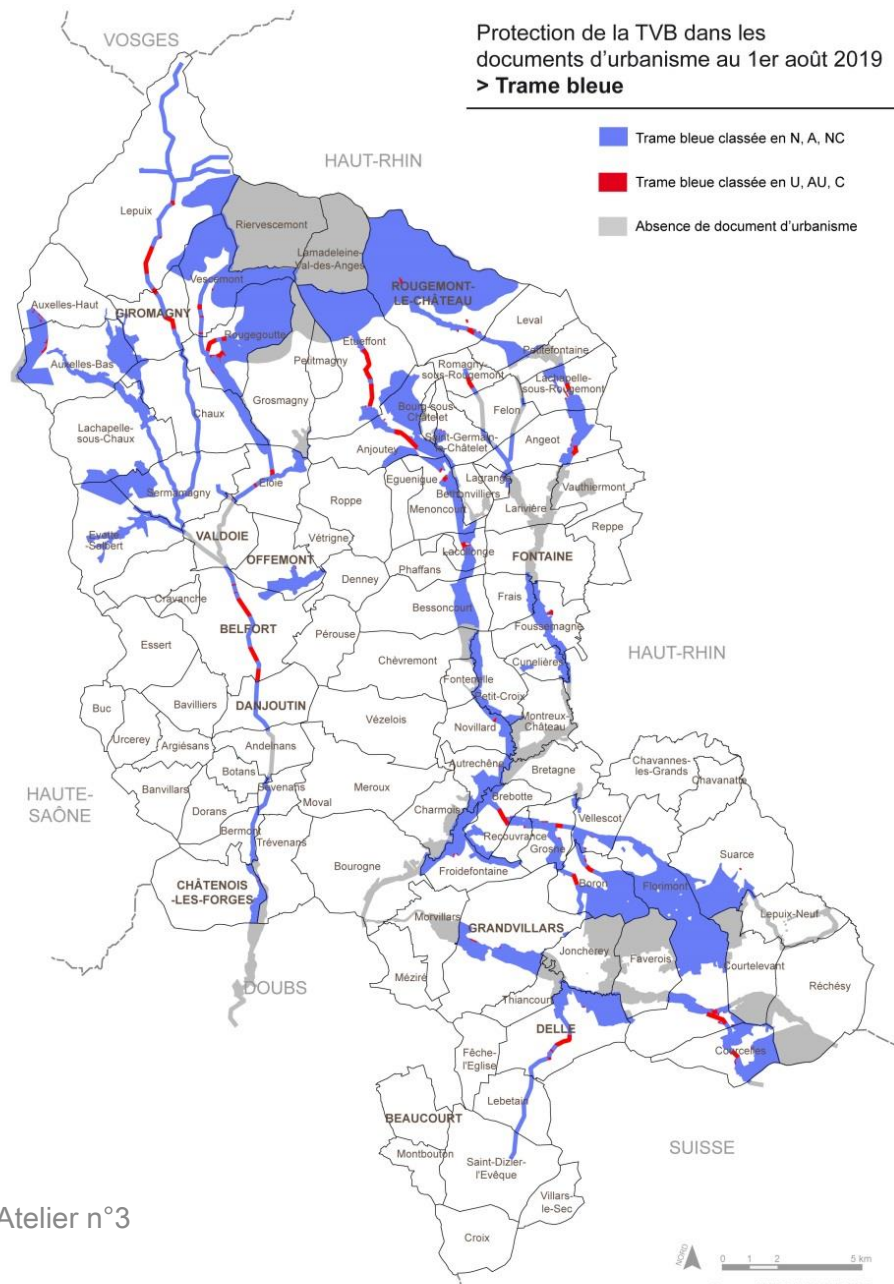
Et maintenant ?

syndicat mixte du
SCoT
du Territoire de Belfort



Bilan du SCoT – Atelier n°3

Protection de la TVB dans les documents d'urbanisme au 1er août 2019
> Trame bleue



Traduction de la TVB dans les PLU / PLUi

Protection de la trame des prairies en lit majeur :

Dans le SCoT

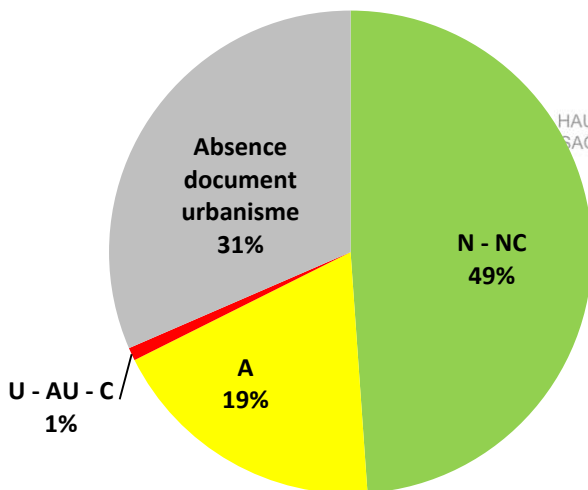
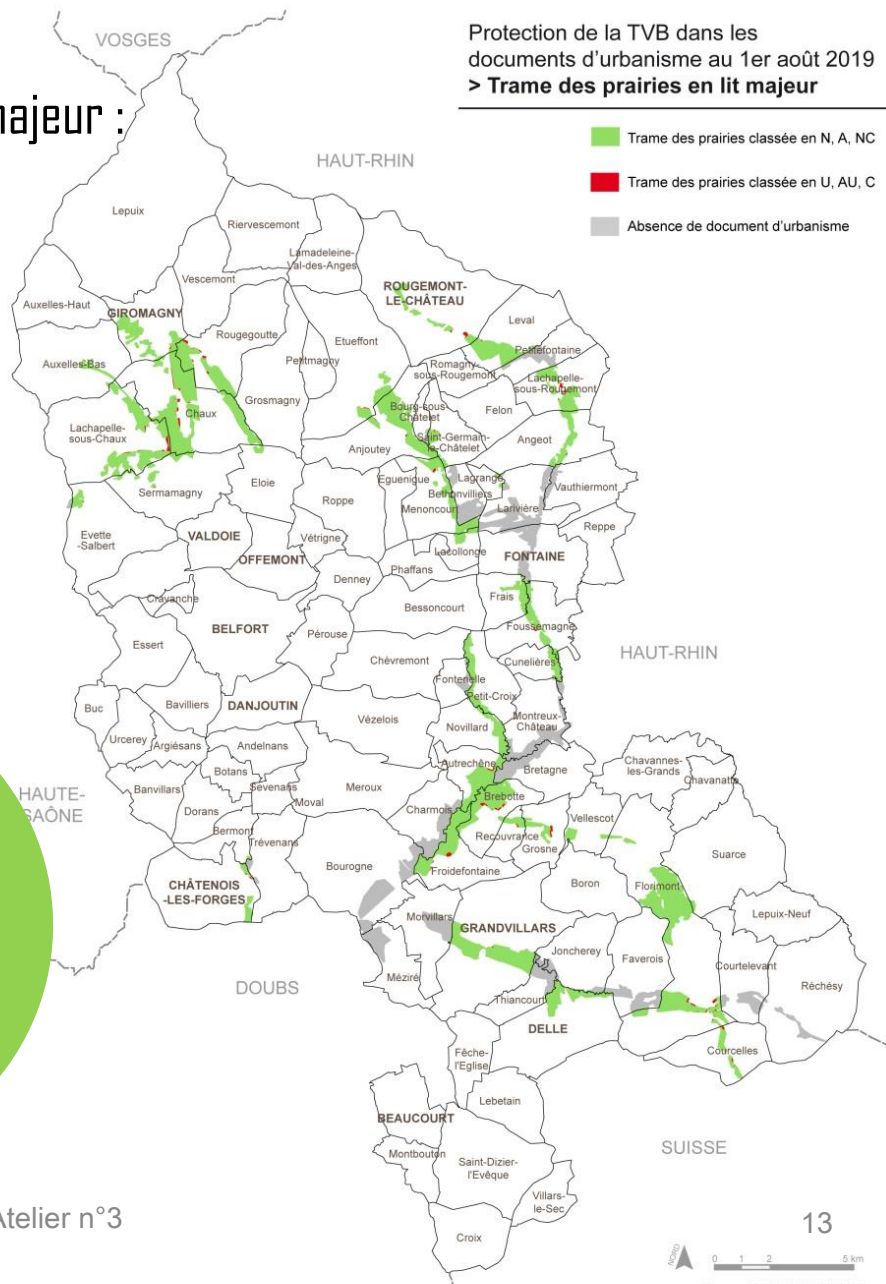
Depuis l'approbation

Et maintenant ?

syndicat mixte du
SCoT
du Territoire de Belfort

Protection de la TVB dans les documents d'urbanisme au 1er août 2019
> Trame des prairies en lit majeur

- Trame des prairies classée en N, A, NC
- Trame des prairies classée en U, AU, C
- Absence de document d'urbanisme



Bilan du SCoT – Atelier n°3

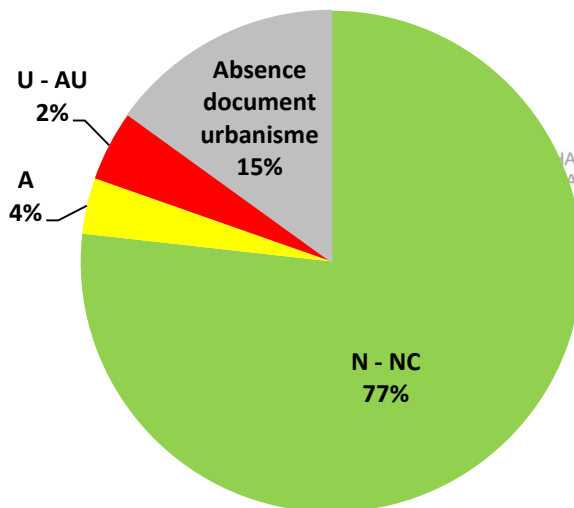
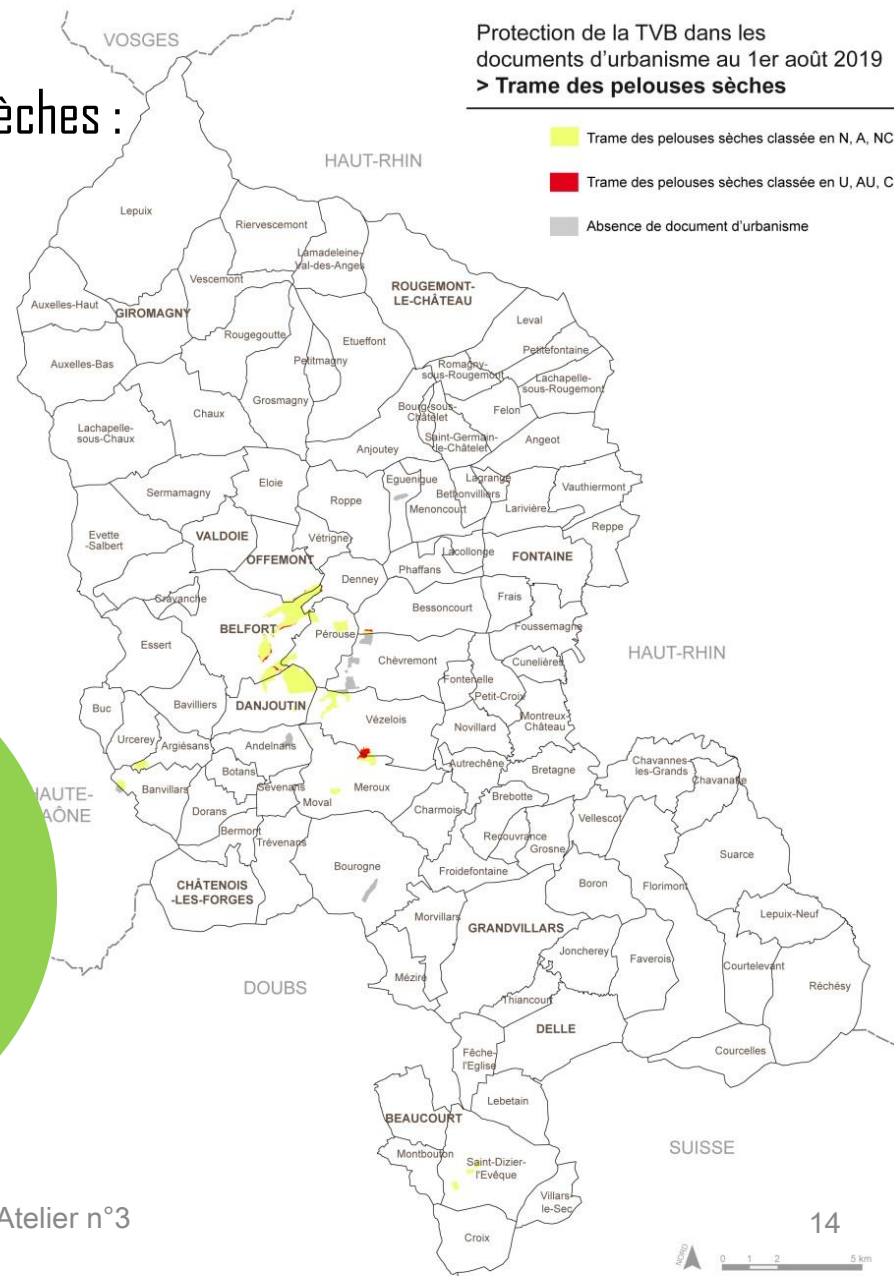
B I O D I V E R S I T E

Traduction de la TVB dans les PLU / PLUi

Protection de la trame des pelouses sèches :

Protection de la TVB dans les documents d'urbanisme au 1er août 2019
> Trame des pelouses sèches

- Trame des pelouses sèches classée en N, A, NC
- Trame des pelouses sèches classée en U, AU, C
- Absence de document d'urbanisme



Bilan du SCoT – Atelier n°3

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?

syndicat mixte du
SCoT
 du Territoire de Belfort

B I O D I V E R S I T E

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

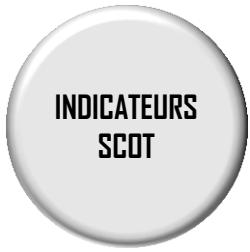
syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Des prescriptions réglementaires, graphiques et écrites

- L151-23 / R151-43,4⁰ du C.U.
(anciennement L123-1-5,7⁰)
- Espaces boisés classés
- Des sous-secteurs pour marquer la vocation écologique



Des actions concrètes des collectivités

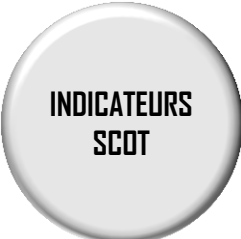
Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

- Actions de plantation de la ripisylve avec les associations de pêche (Montreux-Château)
- Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve sur la CCST
- Implantation de haies en faveur de la biodiversité lors du réaménagement des espaces verts du Grand Belfort
- Entretien des pelouses sèches (Ville de Belfort - CD 90)
- Création d'un réseau de mares à l'étang des Forges
- Restauration de zones humides et de prairies alluviales (CD 90)
- Travaux sur la continuité écologiques des cours d'eau et la restauration morphologique (GEMAPI)
- Mise en place de réflecteurs de lumière le long des routes départementales par le CD90
- Création d'un tunnel artificiel pour les chiroptères (ZAC des Plutons)
- Création d'un muret en gabion pour les reptiles (Evette-Salbert)
- Plantations d'arbres fruitiers avec l'aide de la région



Des actions concrètes des collectivités

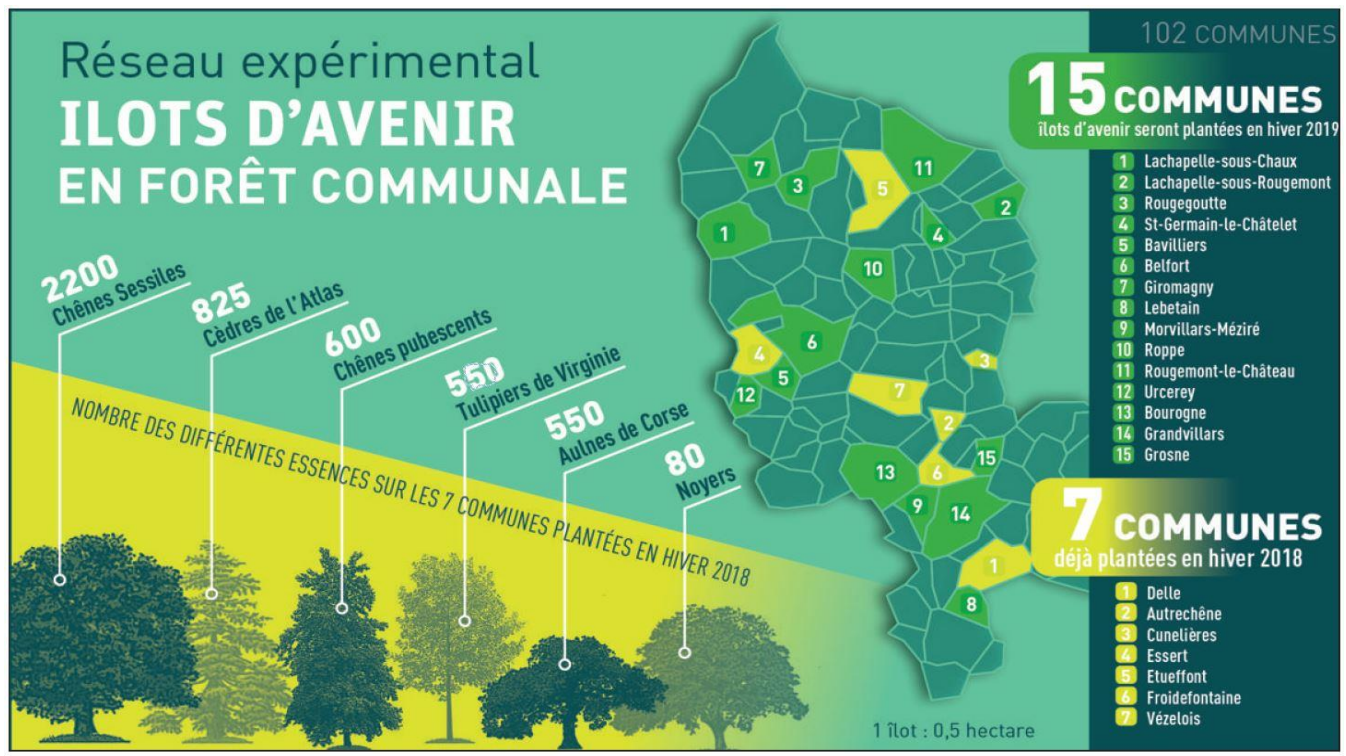
Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?

syndicat mixte du
SCoT
du Territoire de Belfort

➤ Engagement des communes dans la démarche « Parcelles d'Avenir » : plantation de nouvelles essences d'arbres face au changement climatique.



Vers davantage de mesures de restauration

Dans le SCoT

- Un concept compris et partagé
- Une bonne mise en œuvre de la TVB sur les communes qui bénéficient d'un document d'urbanisme
24 PLU, 2 CC et 1 PLUi (22 communes) en cours d'élaboration qui vont intégrer la TVB

soit près de 50 % du département à court terme

Depuis
l'approbation

- Renforcer voire mettre en œuvre des mesures de restauration des connexions
 - Rupture majeure de la TVB = Autoroute A36 avec peu de passages pour la faune
 - GEMAPI / SAGE ALLAN : mise en place de travaux de restauration des cours d'eau

Et
maintenant ?

- Du potentiel
 - Un suivi du déplacement des espèces serait intéressante sur le département
 - Nouvelle problématique : Trame Noire

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

La préservation des espaces naturels remarquables

Dans le SCoT

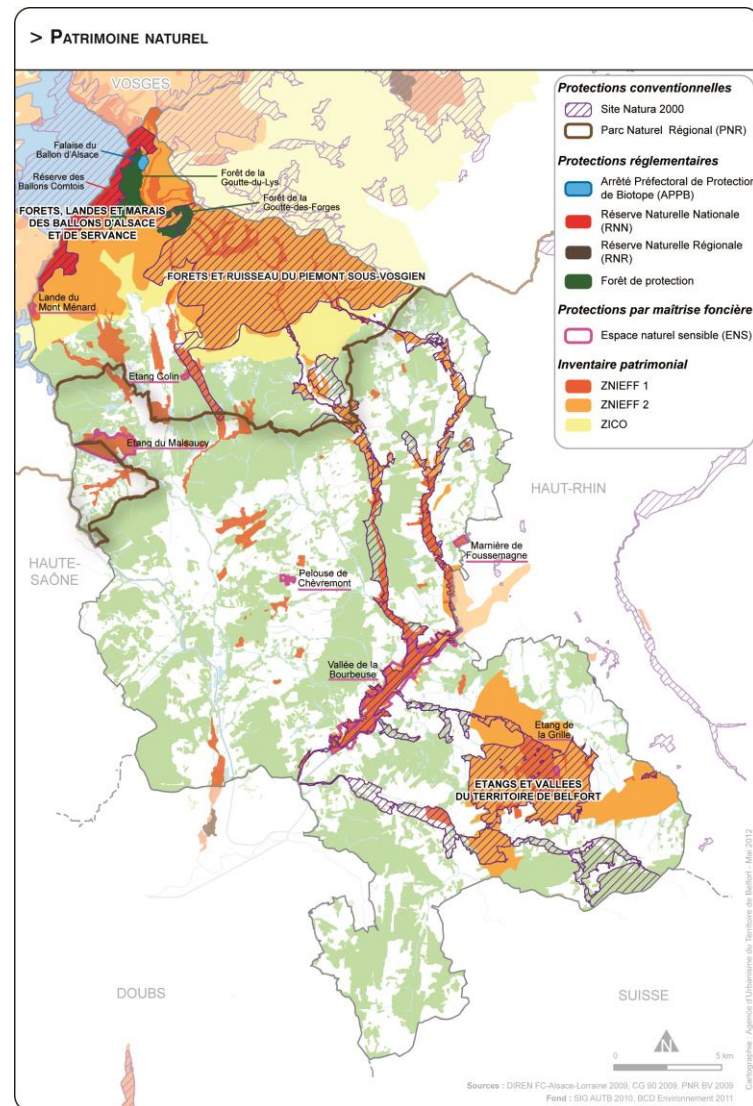
Depuis
l'approbation

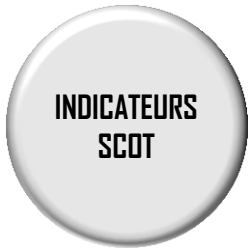
Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

En 2014 :

- 3 sites Natura 2000 (10 365 ha)
- 60 Znieff de type 1 (3 855 ha)
- 4 Znieff de type 2 (12 912 ha)
- 7 ENS (833 ha)
- 1 APPB (17 ha)
- 1 RNN (530 ha sur le département)





Une protection systématique

Dans le SCoT

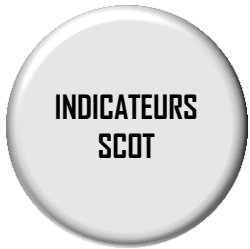
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

Depuis l'approbation du SCoT :

- Création de 11 ENS pour une superficie de 47 ha
 - Création d'1 APPB interdépartemental : Basse Vallée de la Savoureuse (60 ha sur le département)
 - Mise à jour de périmètres de ZNIEFF
 - Extension de 2 Znieff de type I (+ 34 ha) sur Evette-Salbert et Belfort
 - Réduction de 1 Znieff de type I (- 2,9 ha) sur Andelnans
 - Suppression de 1 Znieff de type I (- 1,9 ha) sur Eguenigue
- **Tous les espaces naturels remarquables ont été protégés par un zonage N ou A dans les documents d'urbanisme élaborés/révisés depuis 2014 (soit 1 676 ha).**



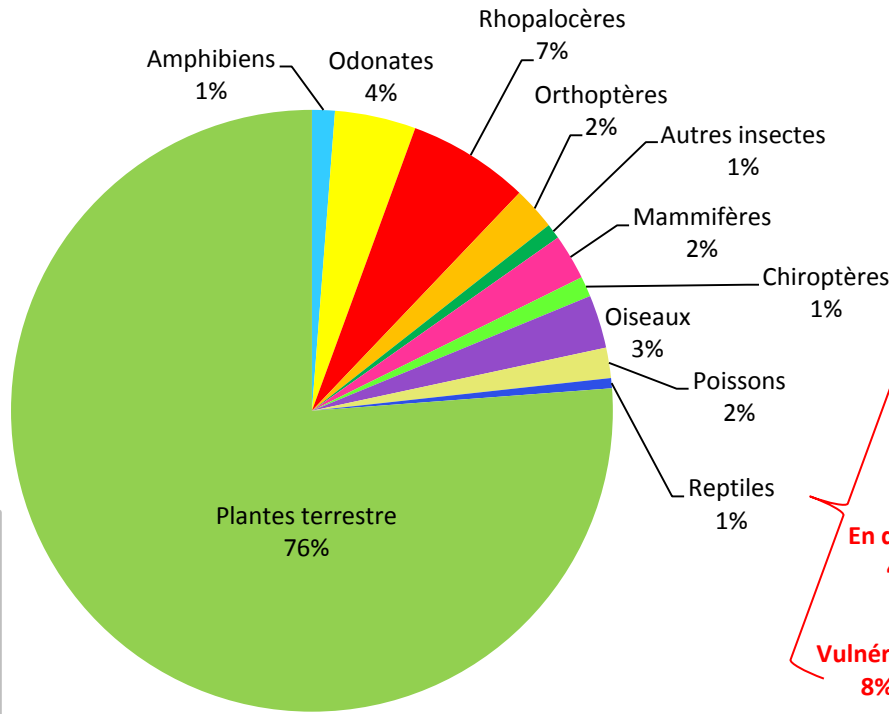
La préservation des espèces menacées

- Dans les PLU : inventaire des espèces menacées (données naturalistes SIGOGNE + terrain)
- Evaluation environnementale des documents d'urbanisme : garantie de préservation ou de mise en place de mesures compensatoires

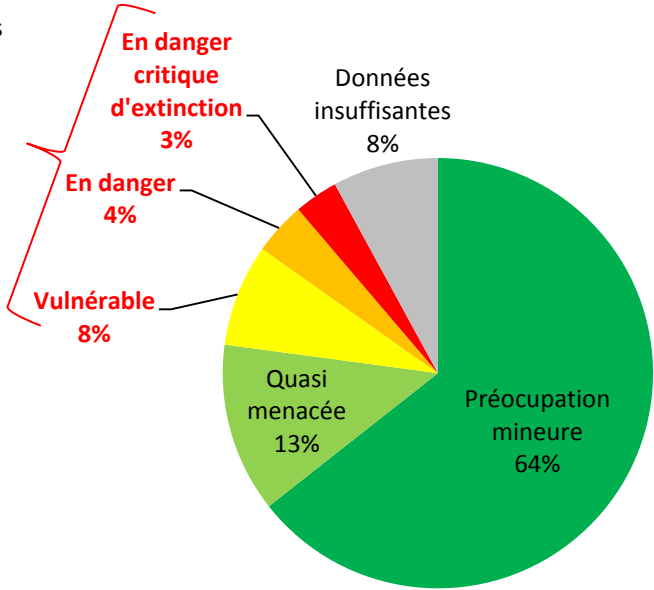
Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?



730 espèces évaluées sur Sigogne
 15 % des espèces évaluées présentent un risque de disparition au niveau régional (109 espèces)

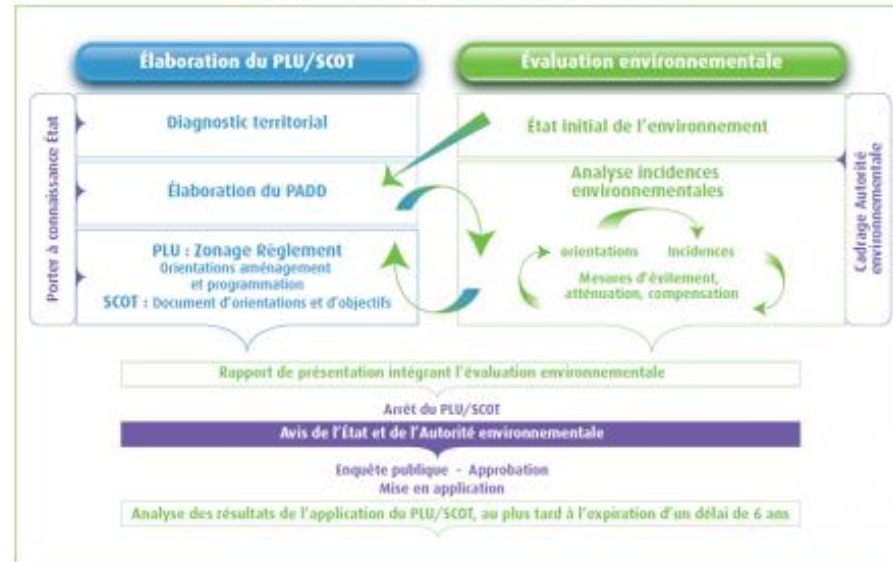


Séquence « Eviter – réduire – compenser »

Evaluation environnementale des documents d'urbanisme :

La démarche d'évaluation environnementale

RAPPEL



Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

Depuis 2014, on recense :

- 7 PLU élaborés ou révisés soumis à la procédure de l'EE
- 10 PLU en cours d'élaboration ou de révision soumis à la procédure de l'EE
- 1 PLU en cours d'élaboration soumis à la procédure de l'EE

Evaluation environnementale = garantie en matière de préservation des espèces et des habitats communautaires (directive Habitats et directive Oiseaux).

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



Maintenir les zones humides pour leur rôle plurifonctionnel

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

- **Maintien du réseau de zones humides**
- **Les documents d'urbanisme font un état des connaissances en matière de zones humides et un examen particulier**

50 % des zones humides ont disparues en 30 ans dans le Territoire de Belfort

Zones humides = nombreux atouts pour la faune, la flore, l'Homme et ses activités

Protégées par la loi sur l'eau de 1992



Vers une meilleure connaissance des ZH

INDICATEURS
SCoT

Dans le SCoT

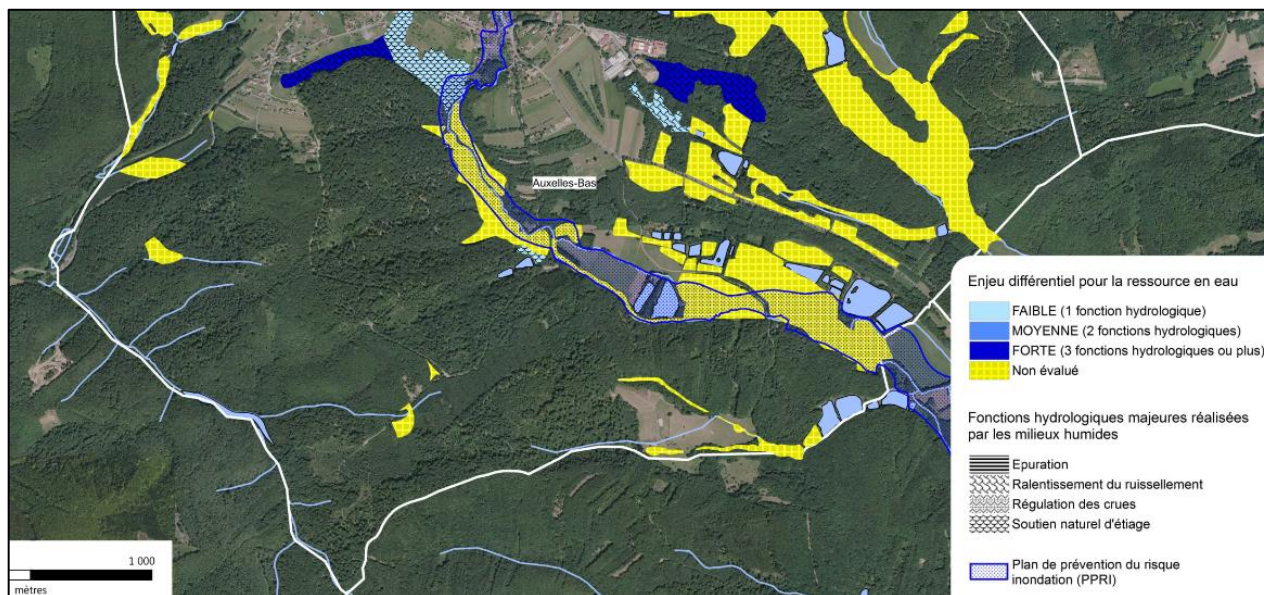
Depuis
l'approbation

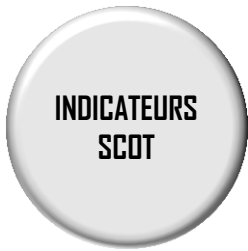
Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

Inventaire des Zones Humides Potentielles par le CD90 depuis 2014 :

- 3 200 ha de Zones humides à enjeux ont été diagnostiqués sur le terrain sur les 14 696 ha de Zones humides Potentielles identifiées sur le département
- 70 communes sur les 88 concernées disposent de données zones humides
- 21 communes disposent d'un Plan de Gestion Stratégique finalisé





Les expertises réglementaires

Expertises des zones humides lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
(données AUTB)

Dans le SCoT

Depuis 2014 :

130 ha expertisés pour les zones humides sur 21 communes

Depuis
l'approbation

13,6 ha de zones humides avérées :

- 5 ha protégés par un zonage N ou Ne
- 1,8 ha protégés par un zonage A ou Ae
- 6,8 ha en cours de protection dans les documents d'urbanisme (= en cours de procédure)

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort



Un réseau de protection et de restauration des ZH prioritaires

Dans le SCoT

- Poursuite de l'inventaire par le CD 90 avec la réalisation de cartes thématiques (typologie des milieux, rôle pour la ressource en eau, rôle pour la biodiversité, pressions subies, milieux à enjeux).
- Lancement d'une expertise sur les 22 communes de la CCVS en 2020 dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Depuis
l'approbation

- ✓ Apport mutuel entre les démarches

Et
maintenant ?

Attention :

les ZH expertisées pour les documents d'urbanisme le sont à des fins de protection vis-à-vis de risque de destruction par des projets d'aménagements



l'inventaire du CD90 a pour objectif de cerner les zones humides prioritaires dans leur intérêt fonctionnel majeur (« services rendus par les milieux humides »)

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



Valoriser la nature ordinaire et la nature en ville

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme :

- les éléments de nature en ville recensés et évalués dans leur fonction et usage + traduction réglementaire souhaitée
- Les éléments de nature ordinaire (prairies, forêts, haies, bosquets) qui jouent un rôle dans le maintien de la biodiversité sont à valoriser
- Les entités naturelles forestières doivent être maintenues afin de préserver leur fonctionnalité en termes de biodiversité.

Une bonne prise en compte de la biodiversité ordinaire

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation





Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

- Le rapport de présentation des PLU dresse un inventaire du patrimoine végétal en ville.
- Les éléments de nature ordinaire (prairies, forêts, haies, bosquets) qui jouent un rôle clé dans la TVB sont protégés (article L151-23).
- Le patrimoine végétal exceptionnel est inscrit comme élément patrimonial (article L151-19).

V 048	Mars (avenue du Champs de) Parc François Mitterrand [Miotte-Forges]	AO0123			<p>Sujet : <i>Quercus cerris</i> Chêne chevelu de Bourgogne</p> <p>Description du sujet : Feuillage Caduque Hauteur 6 m Circonférence 0.27 m Port conique et étalé dans sa jeunesse puis arrondi en vieillissant</p> <p>1 arbre</p> <p><u>Arbre d'avenir du Parcours Découverte</u></p>	<p>Rapport sur l'espace public : Participe du paysage urbain selon différents critères : esthétique, botanique, environnemental.</p> <p>Le chêne symbolise la longévité. Implanté sur un site préservé, ce jeune chêne chevelu de Bourgogne deviendra un repère dans la trame urbaine pour les générations futures. Très peu de chênes de cette espèce sont implantés sur la ville. Le chêne chevelu est intéressant pour sa feuille vert foncé composée de 4 à 9 lobes virant au brun-jaune à l'automne. Son écorce est noirâtre et profondément crevassée.</p> <p>Participe de l'identité du site.</p>
V 049	Mars (avenue du Champs de) Parc François Mitterrand [Miotte-Forges]	AO0123			<p>Sujet : <i>Fagus sylvatica</i> 'Dawyck Gold' Hêtre fastigié</p> <p>Description du sujet : Feuillage Caduque Hauteur 8 m Circonférence 0.51 m Port colonnaire étroit</p> <p>1 arbre</p> <p><u>Arbre d'avenir du Parcours Découverte</u></p>	<p>Rapport sur l'espace public : Participe du paysage urbain selon différents critères : esthétique, botanique, environnemental.</p> <p>Implanté sur un site préservé, ce jeune hêtre fastigié deviendra un repère dans la trame urbaine. Très peu de hêtre fastigié sont implantés sur la ville. Son port en colonne étroite caractéristique et ses feuilles dorées sont des atouts remarquables.</p> <p>Participe de l'identité du site.</p>

PLU de Belfort : inventaire du patrimoine végétal exceptionnel.

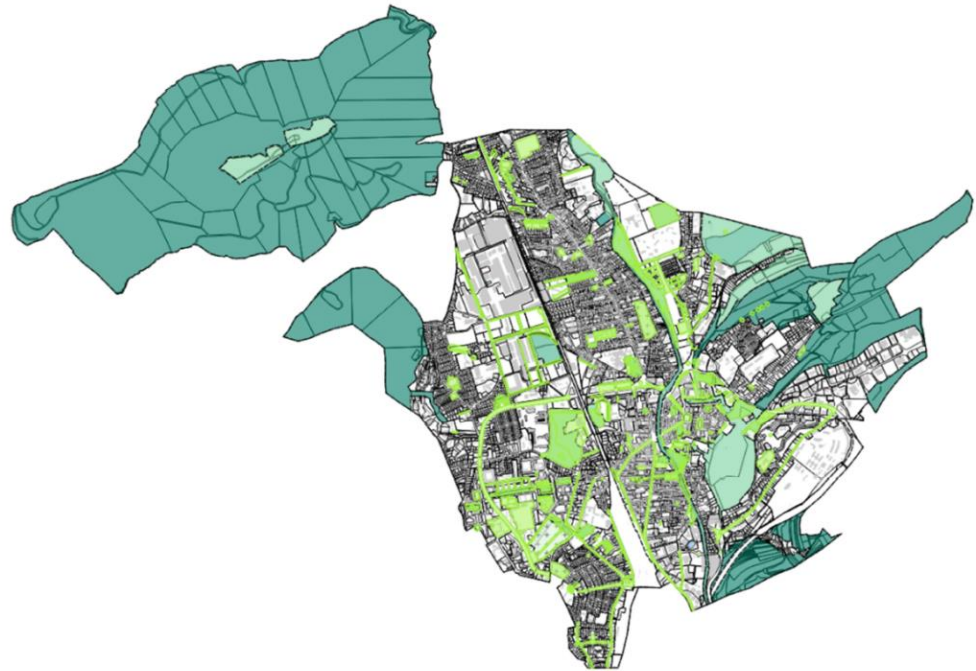
Une bonne prise en compte de la biodiversité ordinaire

Orientation patrimoniale du PLU de Belfort : Protection du patrimoine vert.

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



Protection :

- des grandes entités naturelles (forêts, prairies...) ;
- des éléments de nature en ville (parcs urbains, patrimoine végétal exceptionnel, patrimoine végétal remarquable, franges forestières...).

Protection introduite dans les Prescriptions architecturales et paysagères (PAP).

Dans le SCoT

Poursuite de la prise en compte et de la protection de la biodiversité en ville lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Depuis
l'approbation

Inciter les communes à adopter une gestion environnementale des espaces verts et des milieux (fauchage tardif, création de prairies fleuries, zones de refuge pour la biodiversité...).

Et
maintenant ?

- Adaptation au réchauffement climatique (ex : réduction de la température en zone urbaine, végétation adaptée au manque d'eau)

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

II- L'agriculture et la forêt

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



Le maintien de l'agriculture et de la sylviculture

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

- Evaluer le potentiel et la pérennité des activités agricoles et sylvicoles.
- Apporter des réponses adaptées aux zones agricoles à enjeu :
 - Zones 1 et 2 : le massif vosgien et la zone périurbaine du massif vosgien
 - Zone 3 : la zone urbaine Ouest
 - Zone 4 : la zone urbaine Est
 - Zone 5 : la zone périurbaine Sud

Une agriculture qui évolue

INDICATEURS
SCoT

Evolution des données de la statistique agricole

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Année de recensement ou de statistique	1988	2000	2010	2013	2016
Nombre d'exploitations	1 011	616	445	348	325
Surface agricole utilisées (SAU) par les exploitations (en ha)	20 623	20 547	20 215	20 081	19 674*
Taille moyenne des exploitations (en ha)	20	33	45	58	60*
Main d'œuvre des exploitations agricoles (En UTA)	1 174	640	444	399	388
SAU du département (en ha)	nc	nc	20 748	20 580	20 282
Surfaces en agriculture biologique (en ha)	nc	nc	355	349	1 107
Nombre d'exploitations en agriculture biologique	nc	nc	nc	9	16

nc : donnée non connue

*Valeur estimée

Une agriculture qui évolue

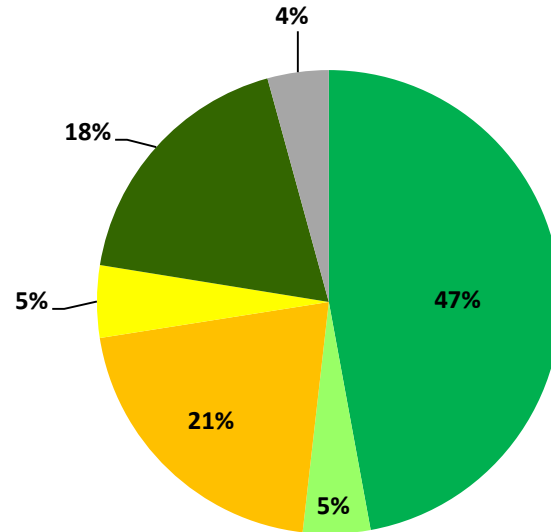
INDICATEURS
SCoT

Dans le SCoT

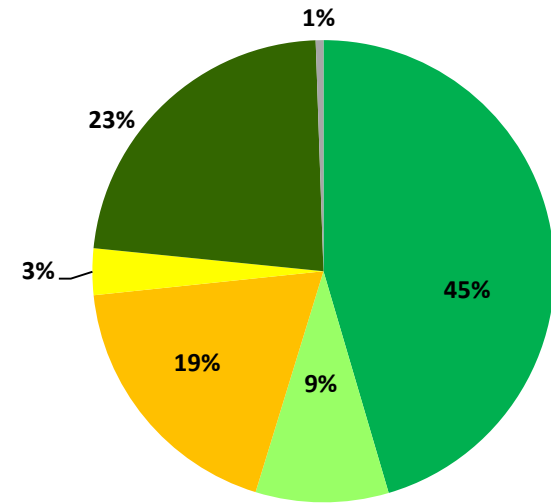
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort



RPG 2013



RPG 2017

De 2013 à 2017 :

Augmentation de la surface de maïs

Augmentation de la surface de prairies

Diminution de la surface des céréales, du colza et du tournesol

- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Céréales
- Colza et tournesol
- Maïs
- Autres cultures

La préservation des espaces agricoles

INDICATEURS
SCoT

Avis rendus de la CDPENAF sur les documents d'urbanisme :

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

Année	Comité	Commune	Projet examiné	Avis rendu
28/01/2014	CDCEA	Recouvrance	CC	Favorable
28/01/2014	CDCEA	Botans	PLU	Défavorable
15/04/2014	CDCEA	Chèvremont	PLU	Favorable
26/05/2014	CDCEA	Sermamagny	PLU	Favorable
20/01/2015	CDCEA	Novillard	PLU	Favorable
30/06/2015	CDCEA	Leval	PLU	Favorable
23/06/2016	CDPENAF	Lebetain	PLU	Favorable
08/09/2016	CDPENAF	Chavannes-les-Grands	CC	Favorable
08/09/2016	CDPENAF	Sevenans	PLU	Favorable
22/09/2016	CDPENAF	Argiésans	PLU	Défavorable
22/09/2016	CDPENAF	Giromagny	PLU (révision allégée)	Favorable
08/11/2016	CDPENAF	Frais	PLU	Favorable
14/04/2017	CDPENAF	Vétrigne	PLU	Favorable
27/06/2017	CDPENAF	Urcerey	PLU	Favorable
01/03/2018	CDPENAF	Delle	PLU	Favorable
21/06/2018	CDPENAF	Essert	PLU	Favorable
19/07/2018	CDPENAF	Beaucourt	PLU	Favorable
19/07/2018	CDPENAF	Buc	PLU	Favorable
11/10/2018	CDPENAF	Evette-Salbert	PLU	Défavorable
29/11/2018	CDPENAF	Eloie	PLU	Favorable
07/02/2019	CDPENAF	Roppe	PLU	Favorable
21/03/2019	CDPENAF	Andelnans	PLU	Favorable
16/05/2019	CDPENAF	Trevenans	PLU	Favorable

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Un changement des pratiques agricoles

Une augmentation du nombre d'exploitations en bio et des circuits courts

Dans le SCoT

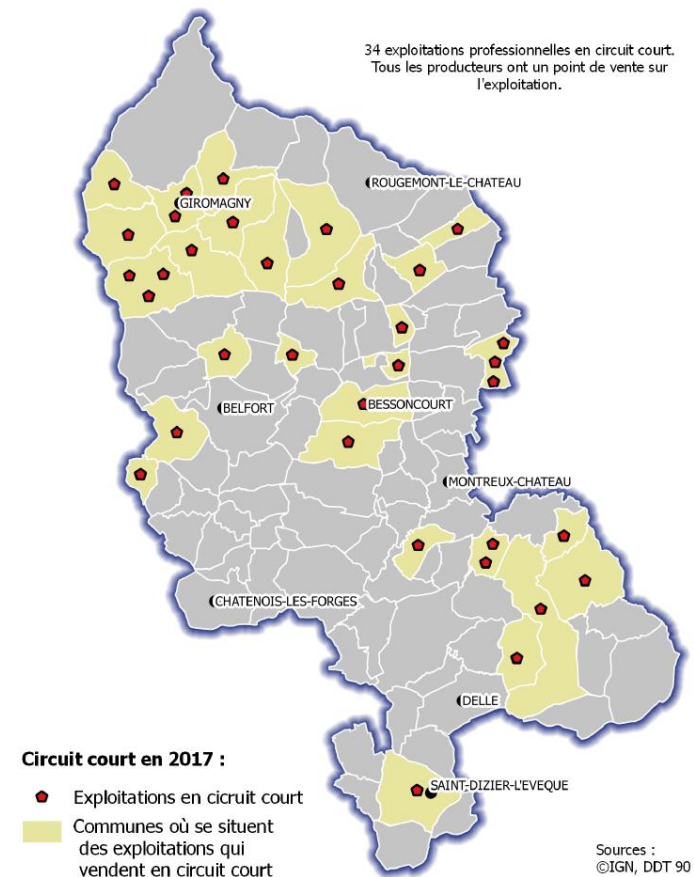
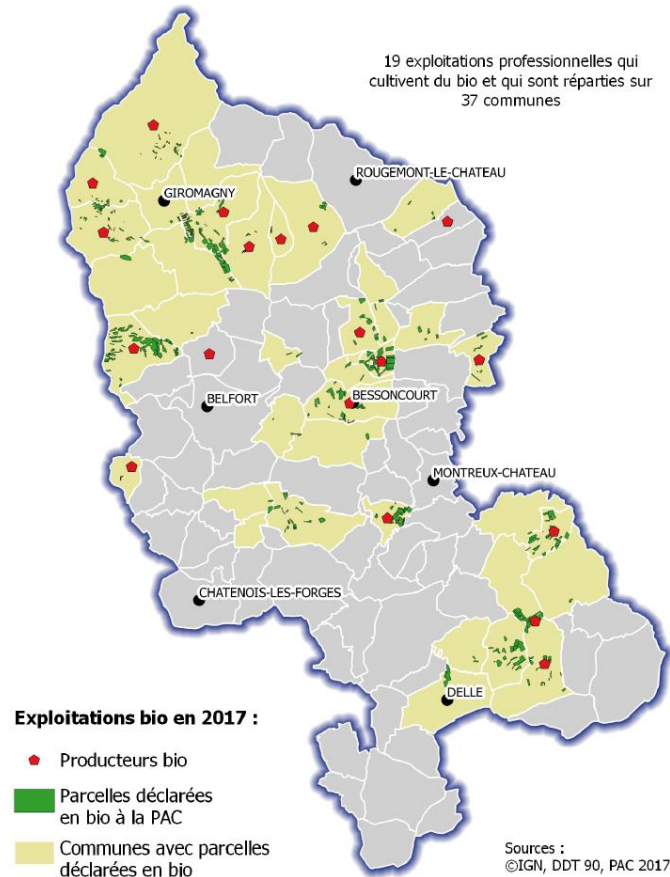
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort



Le maintien de la sylviculture

Dans le SCoT

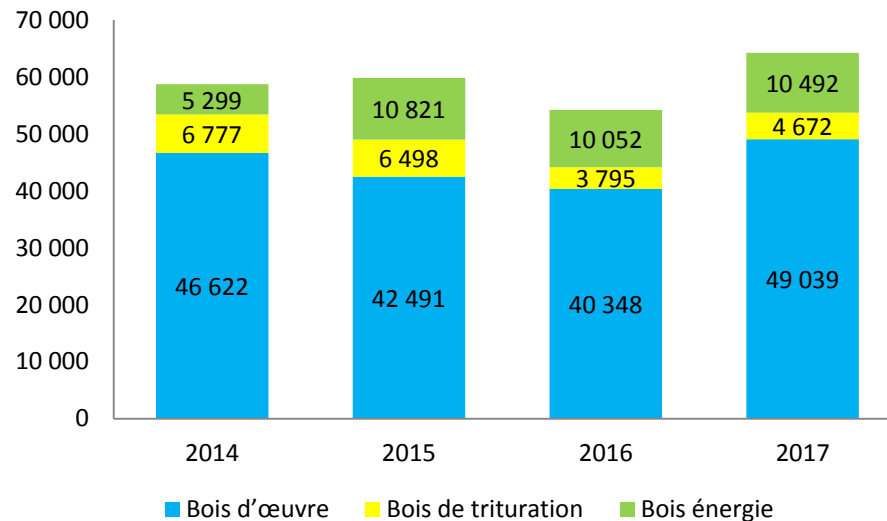
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

Depuis 2014 :

- Maintien du nombre d'exploitations forestières
- Augmentation de la récolte de bois
- Augmentation de la part du bois certifié



Evolution de la récolte de bois (en m³).

Poursuivre l'approche diagnostic/enjeux

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?

- Poursuivre le travail collaboratif avec la profession agricole et sylvicole pour s'approcher des enjeux de terrain.
- Améliorer la prise en compte des zones agricoles à enjeux dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



III- L'hydrographie, la ressource en eau et l'assainissement

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?



syndicat mixte du

SCoT

du Territoire de Belfort

Réduire les pressions sur les milieux aquatiques

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

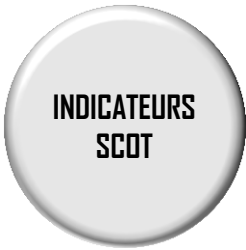
du Territoire
de Belfort

- Lutter contre l'imperméabilisation et la dégradation des milieux aquatiques
- Assurer les équilibres entre les besoins et la ressource en eau



Source : Agence de l'eau, redevance agence 2010 – prélèvements d'eau

- Rendre compatible les usages existants et les besoins avec les capacités de purification
- Améliorer la gestion des eaux pluviales



Suivi de la qualité des eaux de surface par le CD 90

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

Et maintenant ?

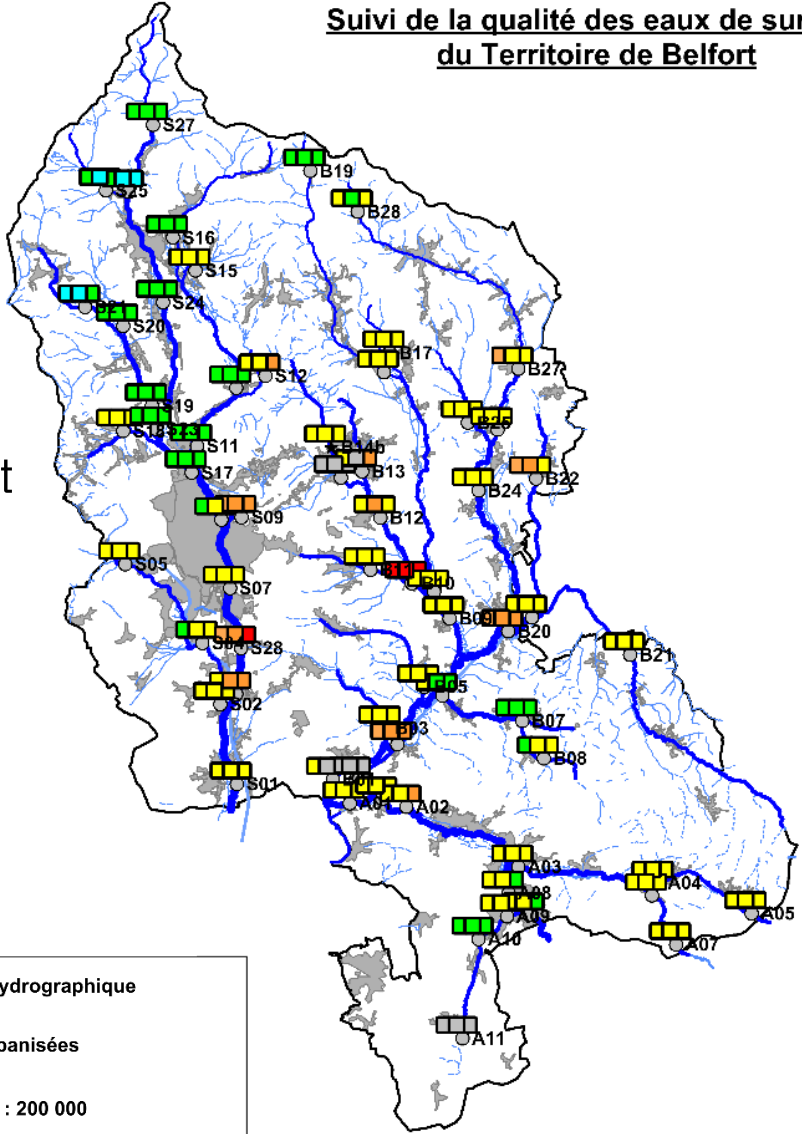


Suivi de la qualité des eaux de surface du Territoire de Belfort

Période 2015-2017

28 % des stations présentent un état écologique Bon à Très bon = amont des secteurs anthropisés.

Situation stable depuis 2010.



Evolution de l'état écologique sans IPR			Réseau hydrographique	
Périodes 2013-2015/ 2014-2016 /2015-2017			Zones urbanisées	
■ Très bon	■ Moyen	■ Mauvais		
■ Bon	■ Médiocre	■ -		
			Echelle 1 : 200 000	

Une amélioration de la qualité physico-chimique

Amélioration de la qualité physico-chimique depuis 2011 = efforts faits en matière d'assainissement et de gestion agricole.



Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

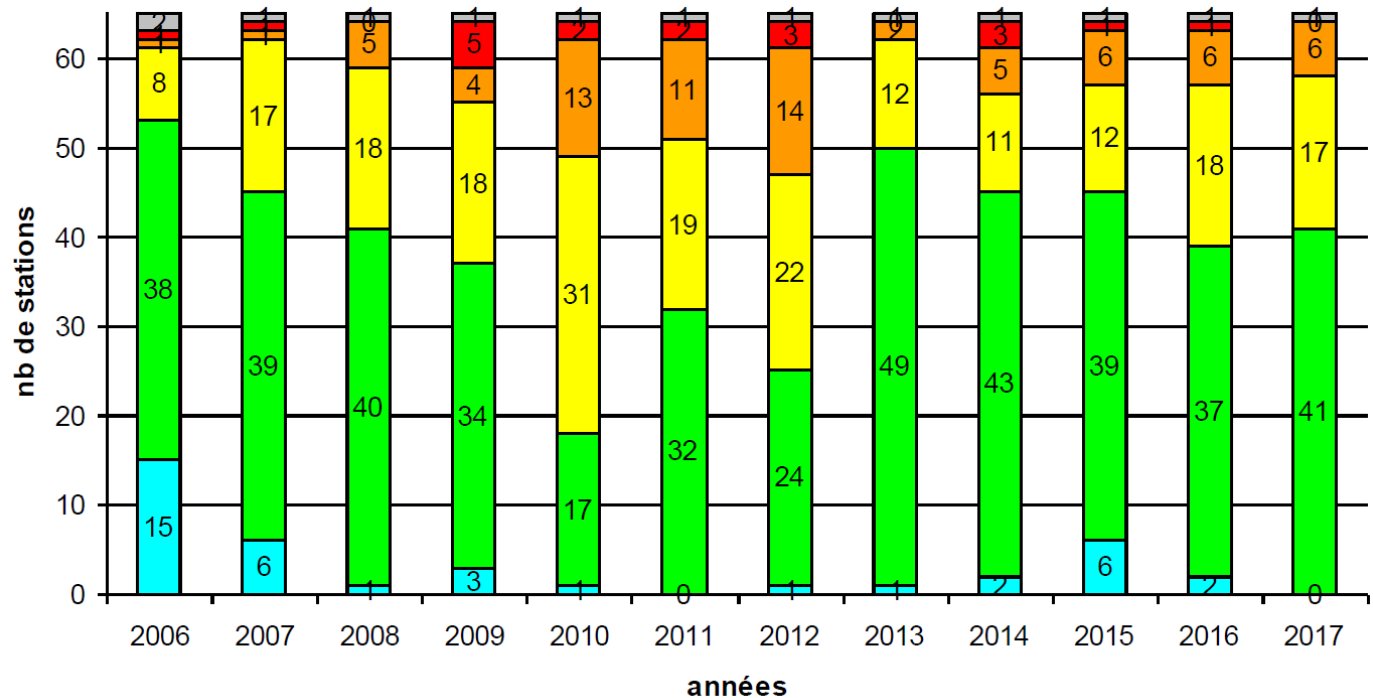
Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Evolution de l'état physico-chimique



Une pollution diffuse qui impacte la qualité biologique

INDICATEURS
SCoT

Dans le SCoT

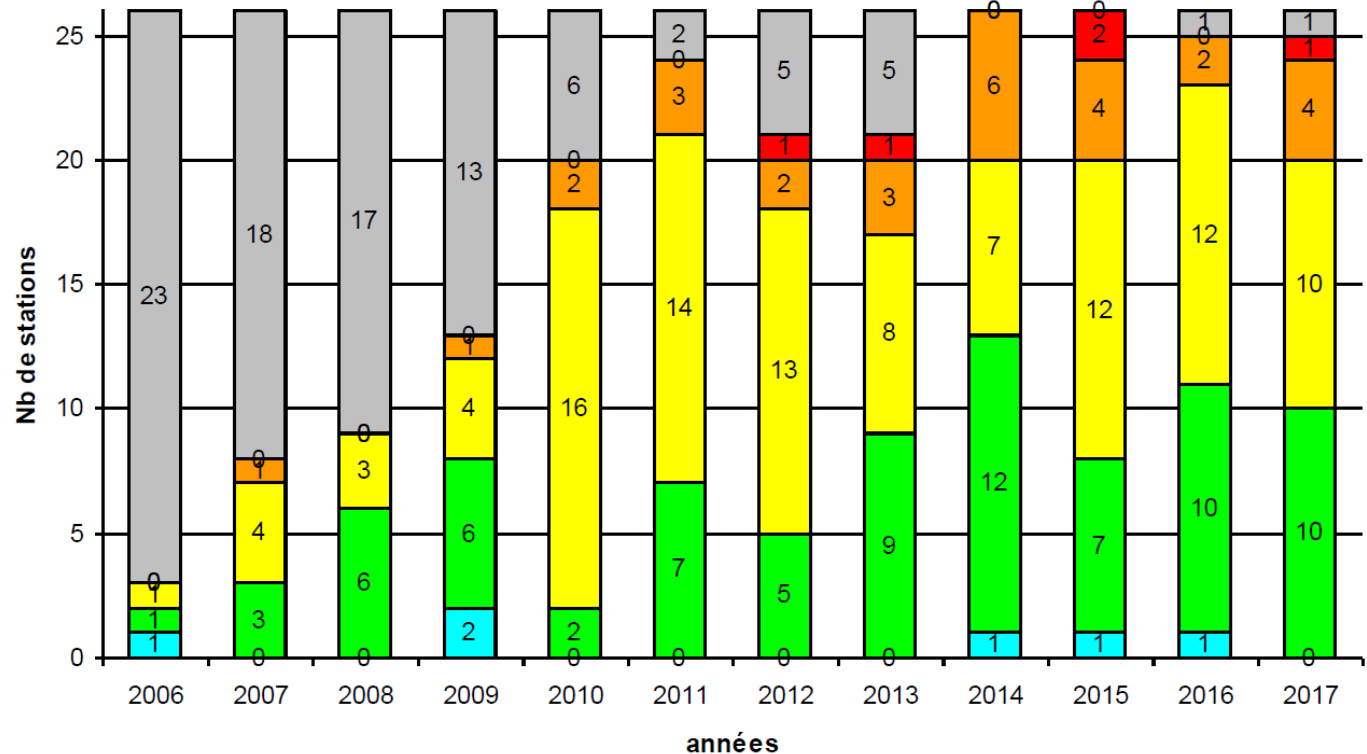
Depuis
l'approbation

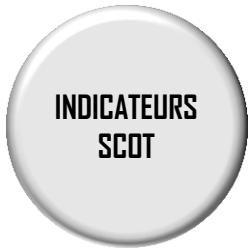
Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

- Très Bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- -

Evolution de l'état écologique
(hors IPR - stations fixes)





Des problématiques toujours présentes

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

Les problématiques récurrentes en dehors de l'assainissement :

- le manque d'eau à l'étiage ;
- l'impact des étangs (espèces exogènes, réchauffement et apports de nutriments) ;
- la morphologie (lits élargis et incisés, manque de ripisylve) ;
- la pollution diffuse par les pesticides qui touche l'ensemble des cours d'eau à l'exception des extrémités amont (forêt vosgienne).

Une bonne protection des captages

Périmètres de protection...

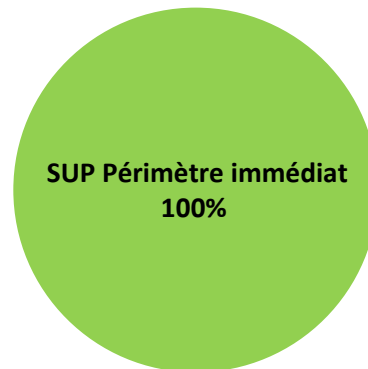
Dans le SCoT

Depuis l'approbation

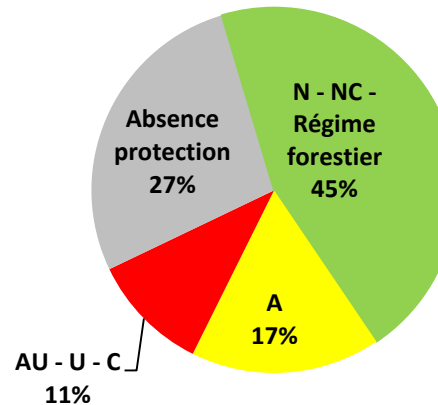
Et maintenant ?

syndicat mixte du
SCoT
du Territoire de Belfort

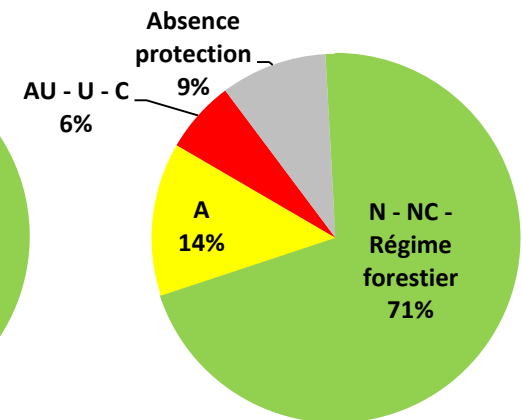
...immédiats



...rapprochés



...éloignés



Plus de 62 % de la surface des PPR ne sont pas urbanisés.
Plus de 85 % de la surface des PPE ne sont pas urbanisés

L'urbanisation n'est pas interdite dans les PPR et les PPE.

Prélèvements et importations sur le département

INDICATEURS
SCoT

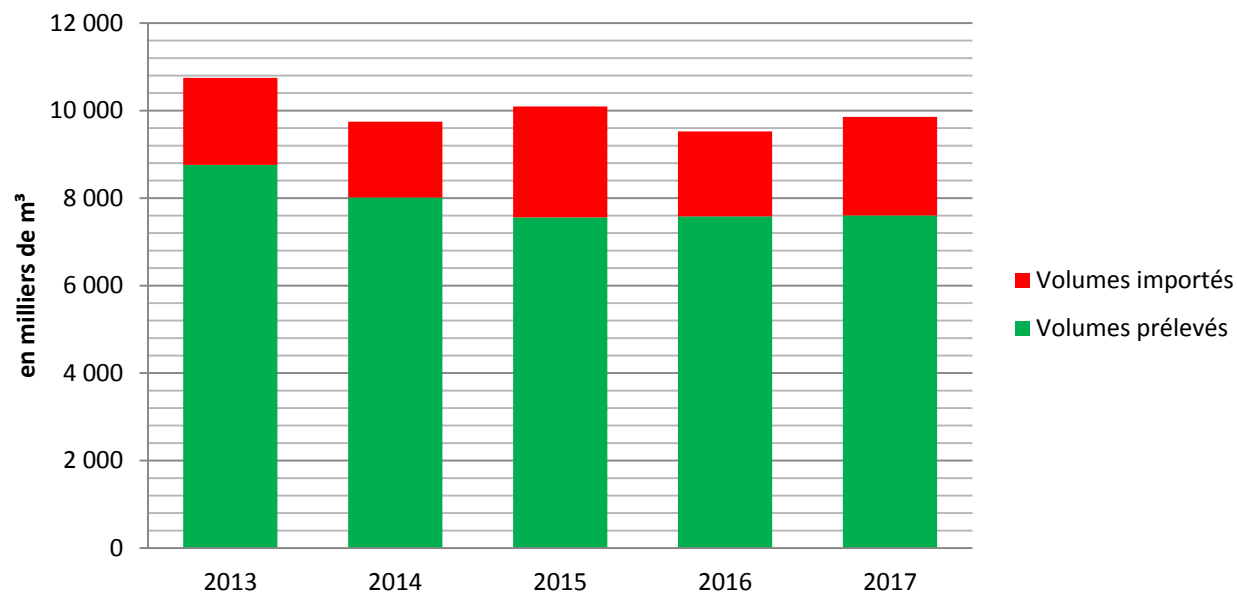
Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

En 2017 : 23 % de l'eau est importé sur le Territoire de Belfort.



Total des volumes prélevés et importés dans le département (en milliers de m³).

Une diminution des prélèvements sur les ressources

INDICATEURS
SCoT

Dans le SCoT

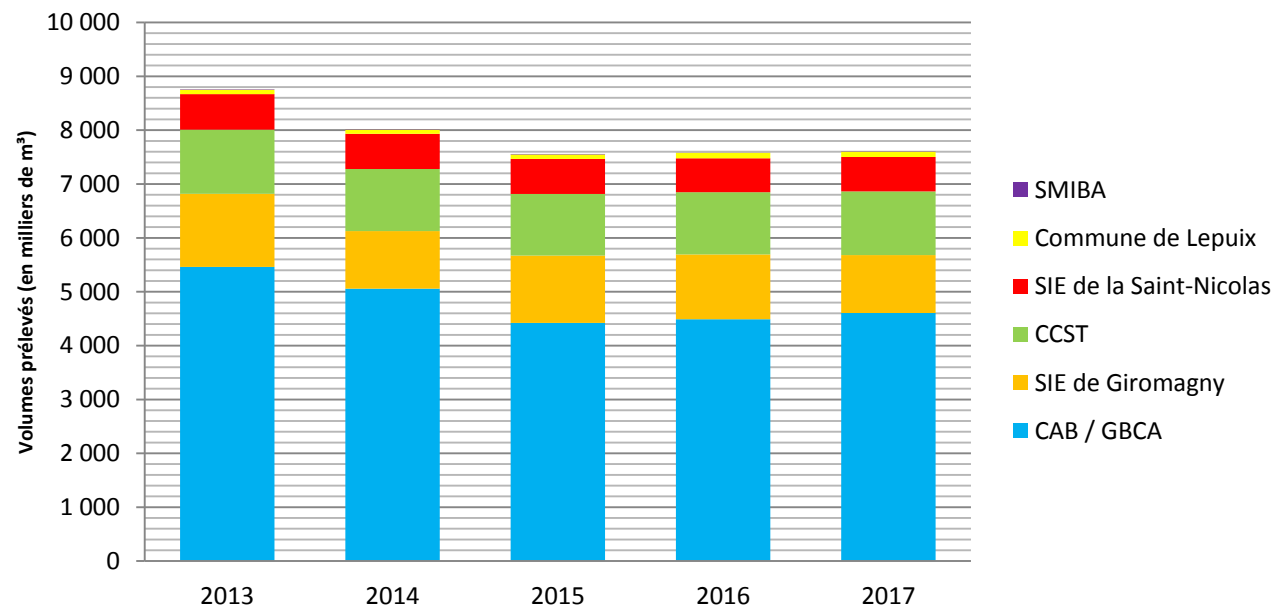
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

Prélèvements en 2013 : 8,7 millions de m³
Prélèvements en 2017 : 7,6 millions de m³

Diminution de 13 % du volume dans les ressources propres du département.



Evolution des prélèvements d'eau dans le Territoire de Belfort.

Une importation variable d'une année sur l'autre

Variation du volume importé sur le département en fonction des années : fluctuation entre 1,73 et 2,54 millions de m³ (principalement pour le GBCA).

Origine des importations d'eau : Pays de Montbéliard Agglomération, Champagne, Abbévillers, Guewenheim, Bréchaumont.

Dans le SCoT

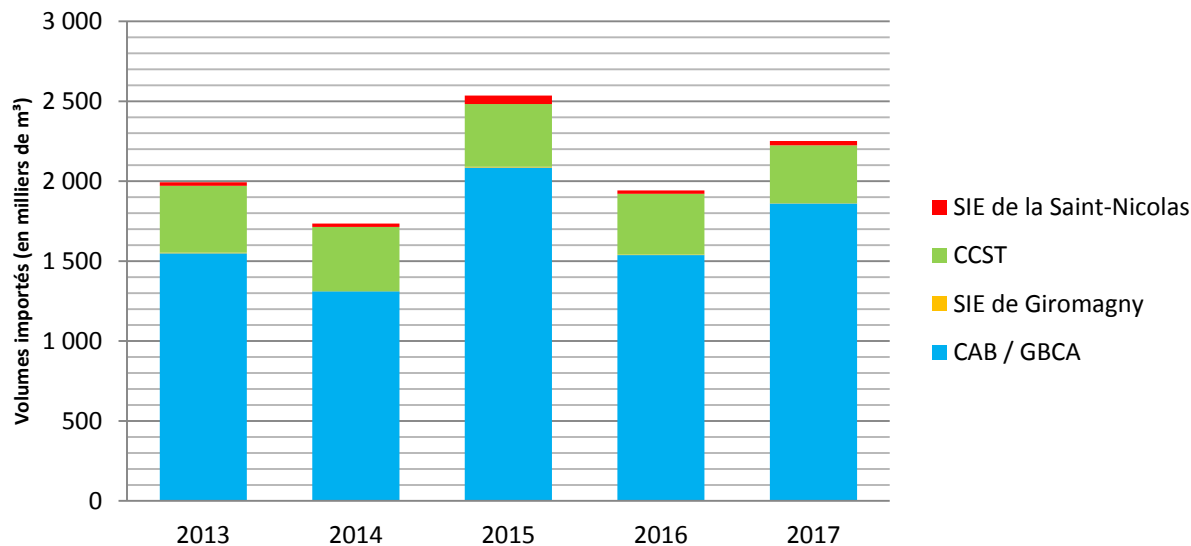
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

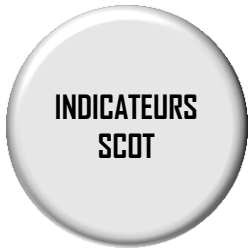
syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort



Evolution des importations d'eau dans le Territoire de Belfort (en milliers de m³).



Une amélioration du rendement des réseaux

De 2013 à 2017 :

Forte amélioration du rendement des réseaux AEP.

En 2019 : un rendement meilleur mais pas encore connu.

Programme de renouvellement des réseaux pour le GBCA, la CCST et la CCVS.

Élaboration d'un Schéma directeur d'assainissement sur 7 communes de la CCVS.

Dans le SCoT

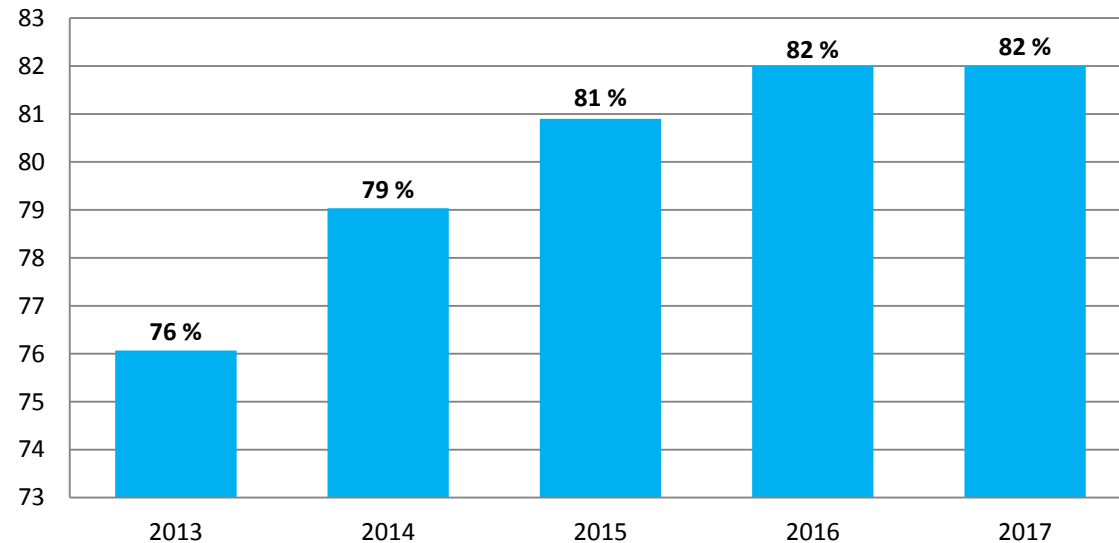
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

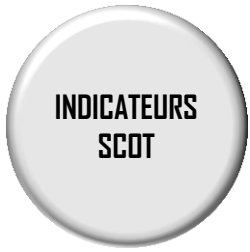
syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort



Evolution du taux de rendement du réseau d'eau potable.



Une amélioration des systèmes d'épuration

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

Depuis 2014, on identifie :

- Une augmentation régulière du nombre d'abonnés en AC ;
- La construction de 2 STEP (Vezelois-Meroux en 2014 et Sud Savoureuse en 2015) ;
- La création de 2 rhizosphères (Croix en 2015 et en Florimont en 2017) ;
- L'agrandissement de la capacité de la STEP d'Anjoutey (2014) ;
- La suppression de 4 STEP (Sevenans, Meroux, Trevenans, Rechesy) et de 2 lagunes (Banvillars et Vezelois).

Amélioration de la gestion des eaux pluviales

Elaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales au niveau du Grand Belfort :

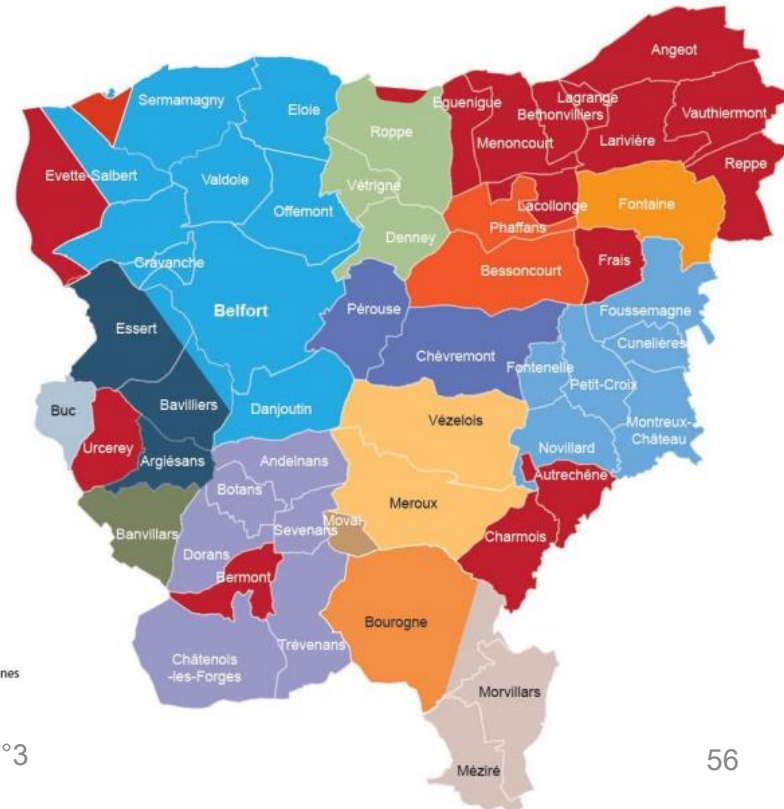
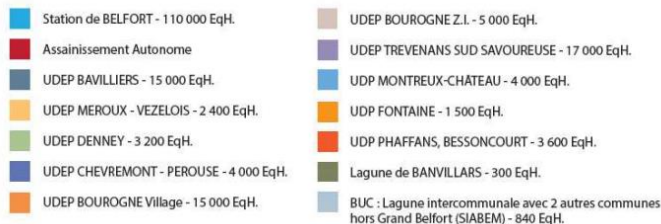
- Schéma presque terminé pour les agglomérations d'assainissement de Belfort et Bavilliers (11 communes).
- Le schéma sera réalisé prochainement sur les autres agglomérations d'assainissement du GBCA.

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort



Un diagnostic partagé sur la nécessité de réduire la pression sur le ressource en eau

Dans le SCoT

➤ Poursuite des efforts engagés en matière d'économie de l'eau et d'amélioration de l'efficacité des réseaux.

Depuis l'approbation

➤ Diminuer les prélèvements sur les ressources et rechercher de nouvelles ressources sur le département (études du GBCA en cours pour réaliser des nouveaux forages sur la collectivité et acheminer l'eau du barrage de Champagney).

Et maintenant ?

➤ Mise en place d'un Schéma directeur d'alimentation en eau potable sur la CCST.

➤ Sécurisation complète des unités de distribution (réhabilitation des réservoirs et création d'interconnexions).

➤ Des besoins qui se stabilisent malgré une augmentation de la population en 2016 : 144 089 habitants / projection de l'INSEE en 2017 reste conforme aux prévisions projetées dans le SCoT

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

- Les orientations et objectifs du SCoT en matière de protection des milieux naturels et de la trame verte et bleue contribue à l'amélioration de la qualité des eaux
- Des documents portés par les collectivités poursuivent ces mêmes objectifs :
 - Documents « cadre » que sont le :
 - SAGE Allan approuvé le 28 janvier 2019 : mise en application du Plan d'aménagement et de gestion durable.
 - Le SDAGE Rhône Méditerranée Corse entré en vigueur le 21 décembre 2015 (période 2016-2021)
 - Schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales.

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



VI- Le paysage

P
A
Y
S
A
G
E

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

DIAPO DE RS

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

V- Les ressources énergétiques

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

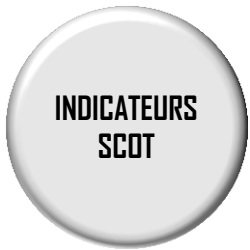
La réduction de la dépendance énergétique

Dans le SCoT

- Les documents d'urbanisme optent pour des orientations qui contribuent aux objectifs de réduction de la consommations énergétique, des GES et des polluants en matière de déplacements, d'urbanisation, d'habitat et d'activité économique.
- Les aménagements significatifs, les opérations d'ensemble et les équipements doivent entreprendre la meilleure économie énergétique possible.
- Les règlements autorisent le développement des ressources énergétiques sans émissions de GES.
- Les dispositifs de production d'énergie renouvelables sont autorisés (sous réserve de la prise en compte de la valeur écologique et paysagère des espaces).

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



Une consommation en augmentation depuis 2014

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

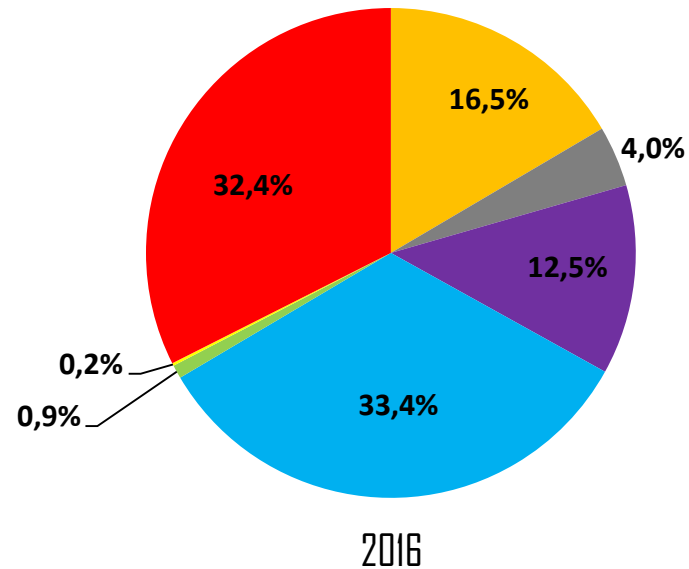
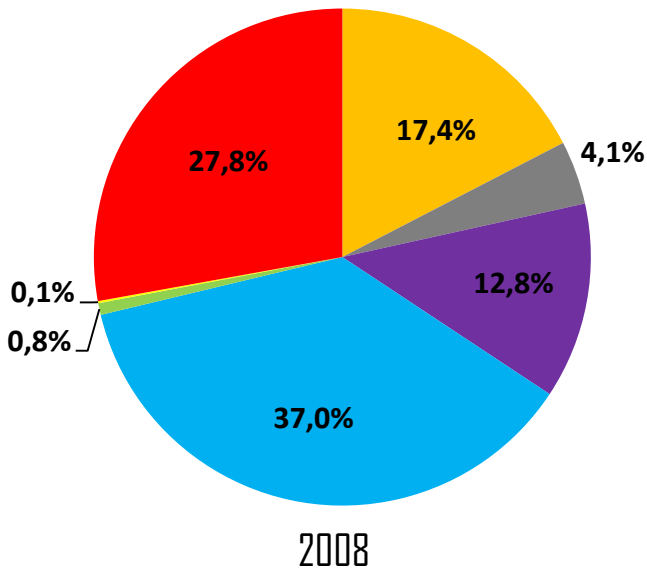
Et maintenant ?



Consommation en 2008 : 2,48 tep/habitant
 Consommation en 2014 : 2,17 tep/habitant
 Consommation en 2016 : 2,37 tep/habitant

En attente des résultats sur la période 2016-2018.

- Industrie manufacturière
- Traitement des déchets
- Tertiaire
- Résidentiel
- Agriculture
- Transport non routier
- Transport routier



Une consommation en augmentation depuis 2014

INDICATEURS
SCoT

Dans le SCoT

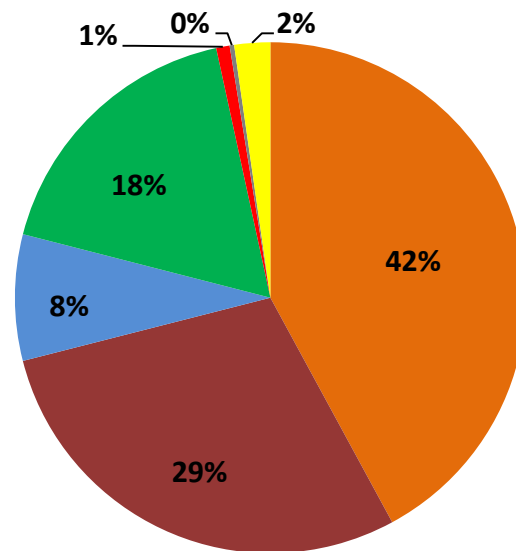
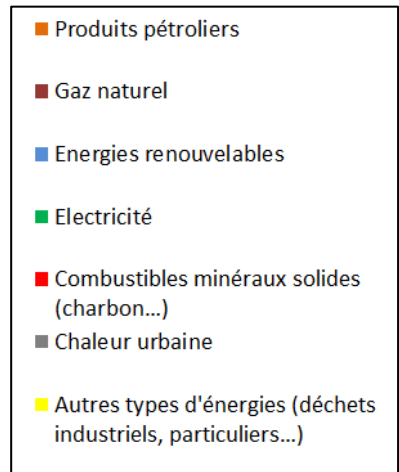
Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

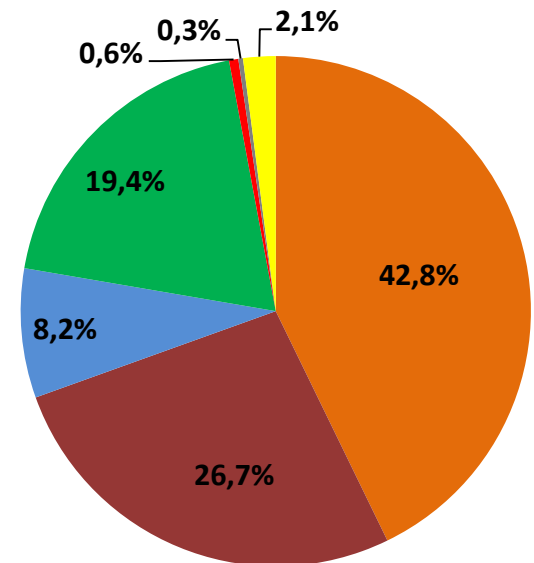
syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort

En 2016, les principales filières d'approvisionnement énergétique sont :

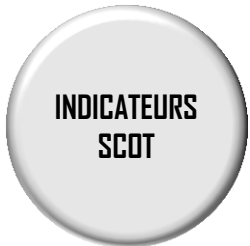
- Les produits pétroliers = 43 %
- Le gaz naturel = 27 %
- L'électricité = 19 %
- Les énergies renouvelables = 8 %



2008



2016



Une augmentation des énergies renouvelables

Dans le SCoT

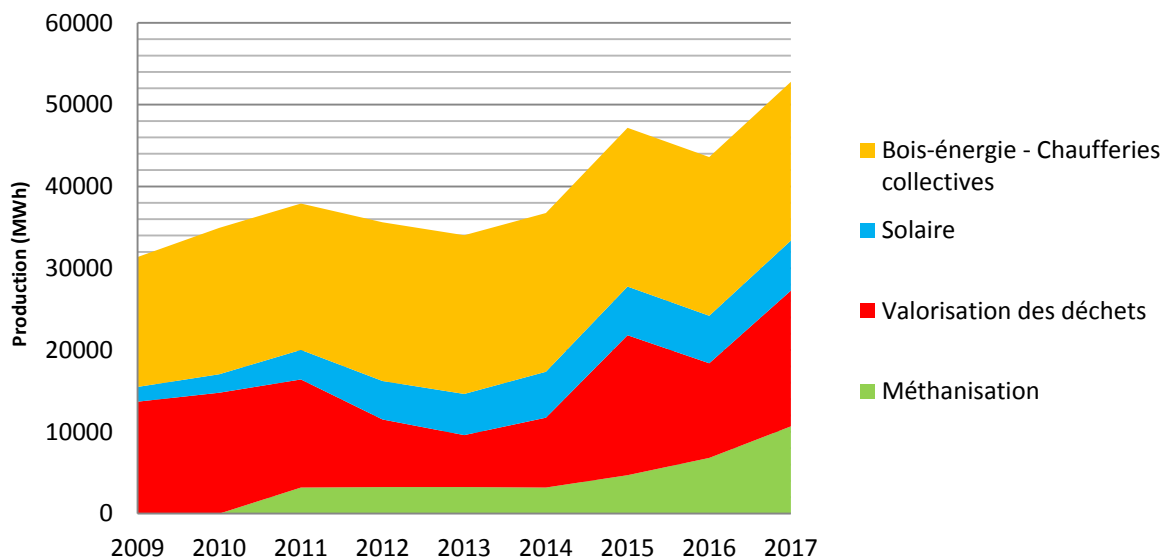
Depuis l'approbation

Et maintenant ?



De 2013 à 2017 : augmentation de 55 % de la production totale des ENR (hors bois des ménages).

Les PLU assurent la promotion des énergies renouvelables (dans plus de 50 % des PLU élaborés/révisés depuis 2014).



Evolution de la production totale d'énergie renouvelable en MWh (hors bois des ménages)

Dans le SCoT

- Une prise en compte plus forte
 - Réalisation d'un nouveau PCAET en cours par le Grand Belfort.
 - Elaboration du SRADDET.
 - Un développement de la prise en compte la problématique énergétique dans les documents d'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Depuis
l'approbation

- Mais un engagement insuffisant au regard des résultats.
 - Travailler simultanément sur l'ensemble des champs d'application du SCoT (déplacements et transports, étalement urbain, performance énergétique des bâtiments...).
 - Trouver des solutions pour diminuer les consommations énergétiques pour le résidentiel-tertiaire et les transports routiers.

Et
maintenant ?

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

VI- Les pollutions, les risques et les nuisances

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



syndicat
mixte du

SCoT

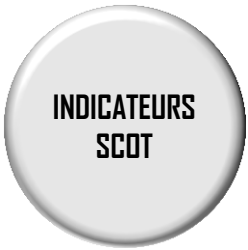
du Territoire
de Belfort

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

- Favoriser la collecte sélective et le recyclage des déchets
- Contribuer aux objectifs de la qualité de l'air
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques
- Limiter les nuisances sonores



Une stabilité de la collecte sélective

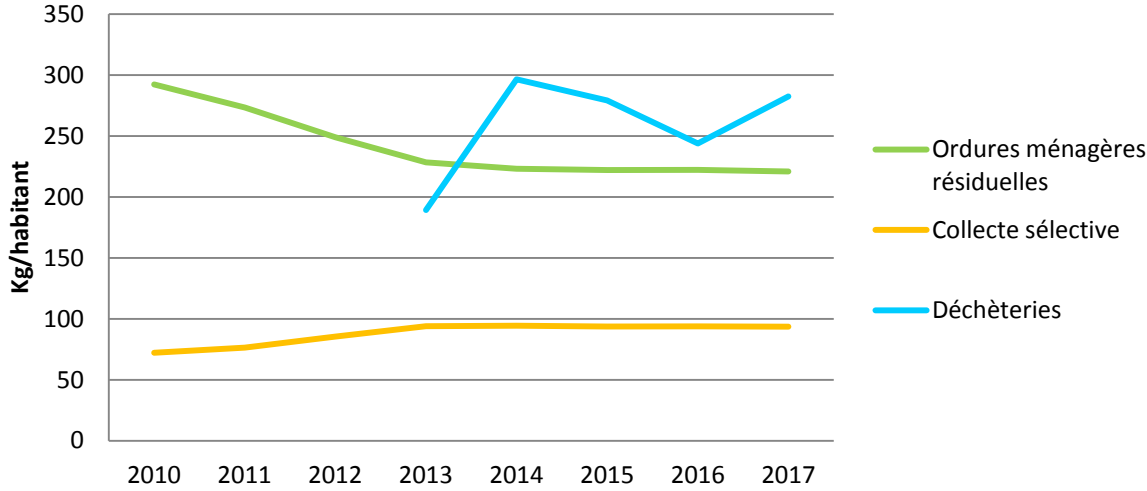
Dans le SCoT

Depuis l'approbation

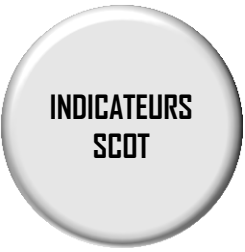
Et maintenant ?



Stabilité de la production des OMR et des déchets issus de la collecte sélective depuis 2013.



Volume des déchets ménagers produits.



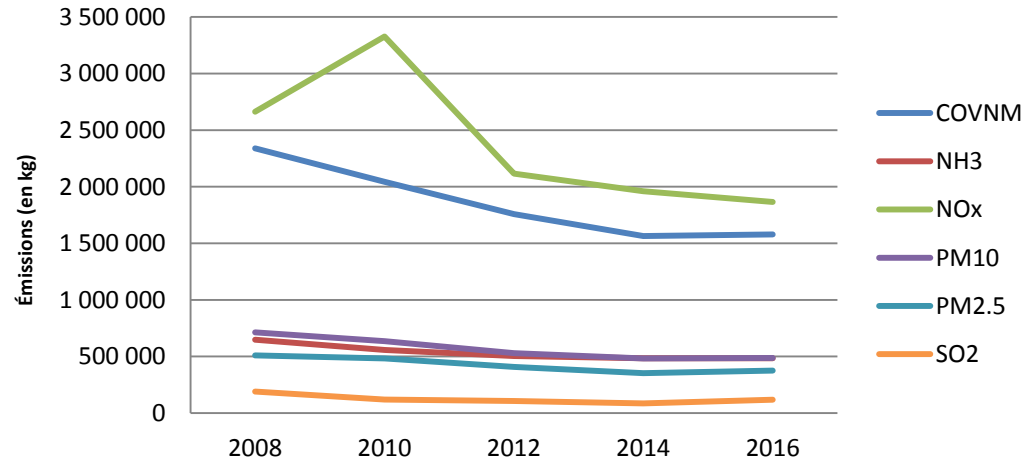
Une amélioration de la qualité de l'air

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

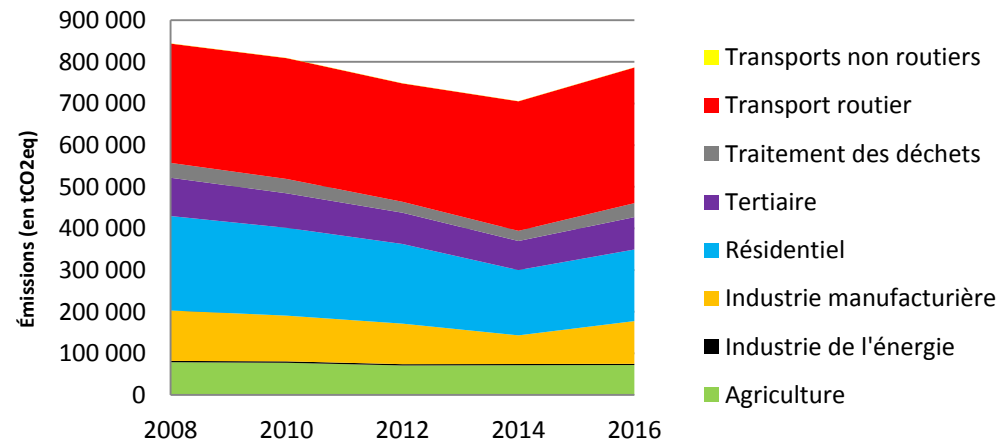
Et maintenant ?

Une amélioration sur la période 2008-2016



Évolution des émissions (en kg) des polluants atmosphériques de 2008 à 2016

Les gaz à effet de serre en baisse jusqu'en 2014 suivi d'une reprise



Évolution des émissions (en tCO2eq) des gaz à effet de serre (GES) par secteur de 2008 à 2016.

Une bonne prise en compte des risques et des nuisances

Dans le SCoT

Prise en compte systématique des risques et des nuisances dans les PLU :

- Risques naturels : inondation, mouvements de terrain, retrait-gonflement des argiles, activité minière...
- Risques technologiques : ICPE, transport de matières dangereuses...
- Nuisances : périmètres de réciprocité des bâtiments agricoles, nuisances sonores...
- Pollutions : qualité de l'air, sites et sols pollués, décharges...

Depuis
l'approbation

De nombreux documents réglementaires (PPRi, PPRt) et de connaissance (inventaire des sites pollués, cartes de risques, PAC de l'État...)

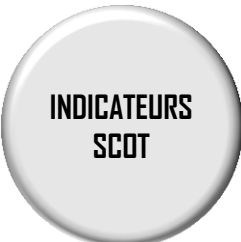
Et
maintenant ?

De nombreuses annexes informatives dans les PLU.

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort



PPRi et Atlas des zones inondables en évolution

Dans le SCoT

Depuis l'approbation

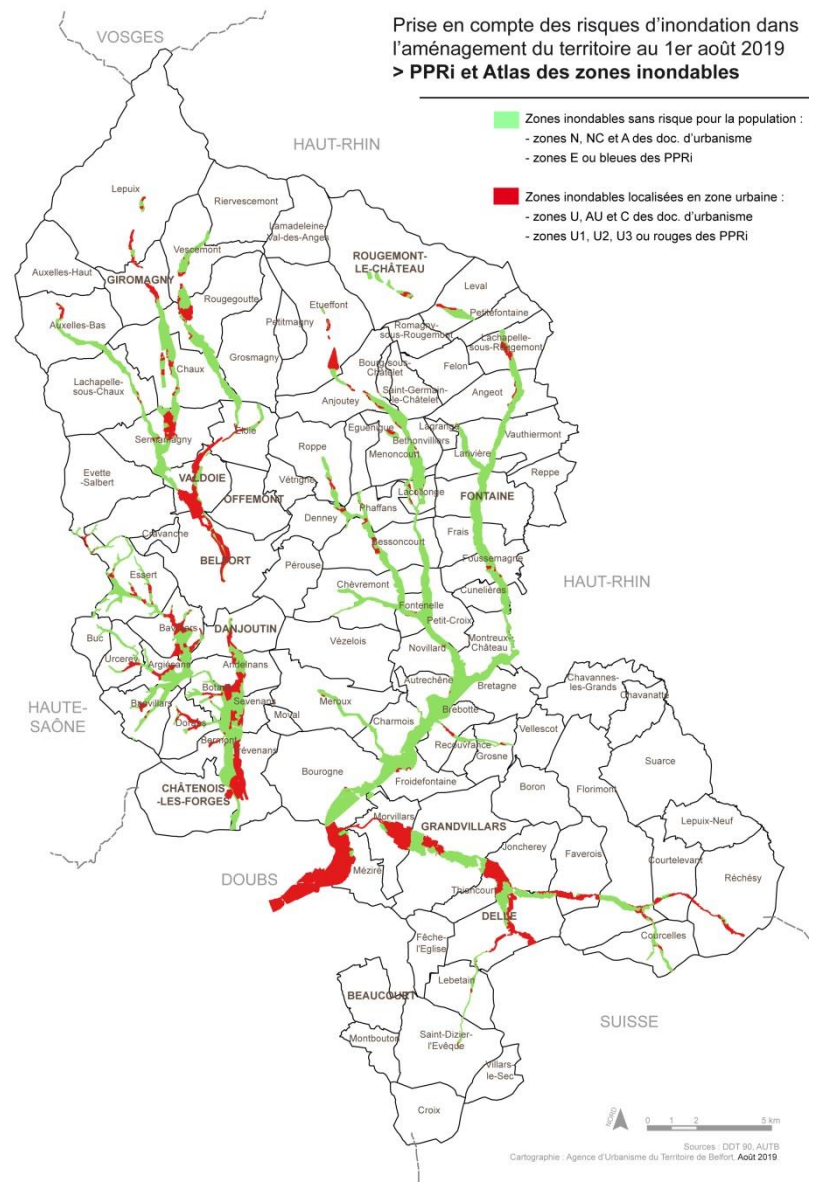
Et maintenant ?



Une répartition inégale de la population face au risque d'inondation.

En rouge : zones urbanisées exposées au risque d'inondation par débordement des cours d'eau.

Révision en cours des PPRi des BV de la Savoureuse et de la Bourbeuse



Le territoire à risque important d'inondation (TRI)

1er cycle de la directive inondation : 2016 – 2021

Mise en œuvre :

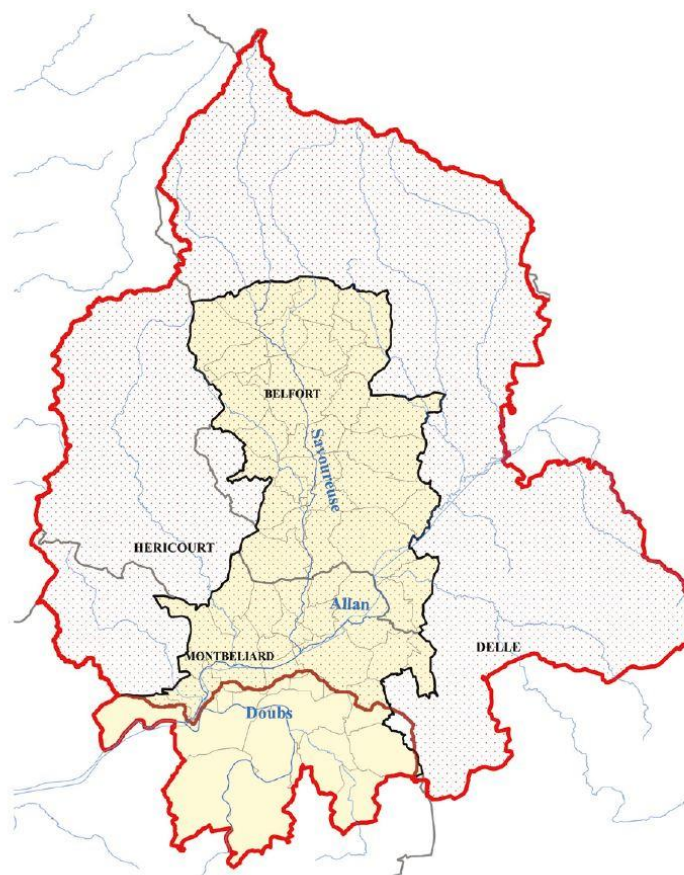
- du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) : bassin Rhône-méditerranée
- de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort



Mise en œuvre de
la directive Inondation :
Stratégie locale de gestion
du risque inondation du TRI
de Belfort – Montbéliard

- ▭ Périmètre proposé pour la stratégie locale
- ▭ Communes du TRI
- ▭ SAGE Allan
- ▭ Périmètre du TRI
- ▭ Limites départementales
- Rivières principales

Une réglementation qui évolue

Dans le SCoT

Des documents réglementaires qui évoluent :

- Mise à jour des PPRi de la Bourbeuse et de la Savoureuse ;
- Mise à jour des cartographies du Territoire à risque important d'inondation (TRI) de Belfort-Montbéliard ;
- Prévention des inondations : une compétence intercommunale depuis le 1^{er} janvier 2018 (GEMAPI) ;
- Les risques miniers (sur la CCVS notamment).

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

Maintenir un objectif de prévention pour la population

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Temps d'échange

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?



Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

Eléments / bilan à retenir



La prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et préservation des continuités écologiques.



La préservation des zones humides et la prise en compte de la nature en ville.



Le maintien de l'agriculture et de la sylviculture.



La réduction des pressions sur les milieux aquatiques.



La réduction de la dépendance énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air.



La prise en compte des risques et des nuisances.

Dans le SCoT

Depuis
l'approbation

Et
maintenant ?

Merci pour votre attention

rendez-vous le 24 septembre à 9 h pour le thème :
Consommation des espaces, du droit des sols et
de l'efficience du SCoT.